SUCRIVOIRE



RAPPORT ANNUEL 2020

FILIALE DE

SIFCA

SOMMAIRE

01 LE MOT DU PRESIDENT

02 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

03 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

04 ORDRE DU JOUR

05 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 RAPPORT RSE

07 RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

09 TEXTE DES RESOLUTIONS

Des ouvrières en plantation

01





Jean-Louis
BiLLON

Président du Conseil
d'Administration

Le Mot du Président

Chers Actionnaires,

Le cours mondial du sucre a connu une hausse sur l'année 2020 du fait des anticipations de déficit d'offre sur l'année soutenues par les chutes de production dans certains pays leaders.

Bien qu'atténué par les effets de la pandémie de la COVID 19, ce recul d'offre a engendré une remontée du cours mondial qui s'est établi finalement à 375 USD la Tonne contre une moyenne de 333 USD sur l'année 2019.

Sur le marché domestique, la demande de sucre corrélée à la croissance démographique a aussi progressé.

Les ventes réalisées par l'entreprise en 2020 sont de 124 014 Tonnes contre 110 190 Tonnes l'année d'avant.

La production sucrière est également en hausse de 12,30% du fait de l'augmentation des surfaces récoltées, de l'amélioration de la qualité des cannes suite aux actions menées contre les maladies et enfin des progrès réalisés dans le process industriel.

Le résultat net de l'exercice 2020 s'est ainsi soldé par un profit de 1 788 Millions F CFA contre une perte de 5 339 Millions F CFA sur l'année 2019.

La trésorerie nette de la société négative de 9 050 Millions F CFA au 31 décembre 2020 est quasiment restée à son niveau de fin 2019, s'expliquant par le maintien d'un haut niveau de sollicitations de crédits courts termes pour les besoins de financement de l'exploitation.

Le plan de développement de SUCRIVOIRE et les travaux d'augmentation de capacités des usines ont été retardés dans leur exécution du fait du temps de négociation de financement plus long avec le pool bancaire.

Ce retard a été aussi favorisé par la pandémie de la COVID 19 qui a eu pour effet de ralentir la livraison de certains équipements et prestations dans les usines.

Ce plan de développement en cours de réalisation conduira SUCRIVOIRE à accroître sa production, améliorer ses performances opérationnelles, et sa compétitivité.

Empaquetage du sucre

02

Composition du Conseil d'Administration



M. Alassane DOUMBIA
Administrateur



M. Nazaire GOUNONGBE
Administrateur



Mme Lucie TANNOUS-BARRY
Administrateur



M. Henri HAREL
Administrateur



M. Sébastine MAMET
Administrateur



Mme YATIE née YAO Bernadette
Administrateur



M. Jean-Louis BILLON
Président



M. Pierre BILLON
Administrateur



M. Bertrand VIGNES
Administrateur



M. David BILLON
Administrateur



M. Nicolas MAIGROT
Administrateur



M. Jean-Luc BEDIE
Administrateur



Vue aérienne de l'usine de Borotou-Koro

03

Présentation de l'Entreprise

RAISON SOCIALE :

SUCRIVOIRE

FORME JURIDIQUE :

Société Anonyme

DATE DE CREATION :

1er Janvier 1997

UAI :

Zuénoula 27 21 21 94 10
Borotou Koro 27 21 21 94 25

EFFECTIF :

Salariés Permanents : 653
Salariés Temporaires: 6998

SUPERFICIE PLANTEE (PI) : 14 862 HA
SUPERFICIE RECOLTEE (PI) : 13 238 HA

SUPERFICIE PLANTEE (PV) : 3 788 HA
SUPERFICIE RECOLTEE (PV) : 3 625 HA

CAPITAL SOCIAL :

24 500 000 000 FCFA
Divisé en 19 600 000 actions de 1 250 FCFA

SIEGE SOCIAL :

UAI de Borotou Koro
B.P.100 Borotou Koro
Web : www.groupesifca.com/Sucrivoire
Tél .: (225) 27 21 75 75 34
Fax : (225) 27 21 75 75 87

SIFCA 51,5% | IVOIREL 25,5% | BRVM 23%





Ordre du Jour

01. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

02. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le SYSCOHADA révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

03. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

04. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le SYSCOHADA révisé et quitus aux administrateurs ;

05. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

06. Approbation des Conventions Règlementées ;

07. Affectation du résultat ;

08. Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;

09. Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;

10. Pouvoirs à conférer.

05



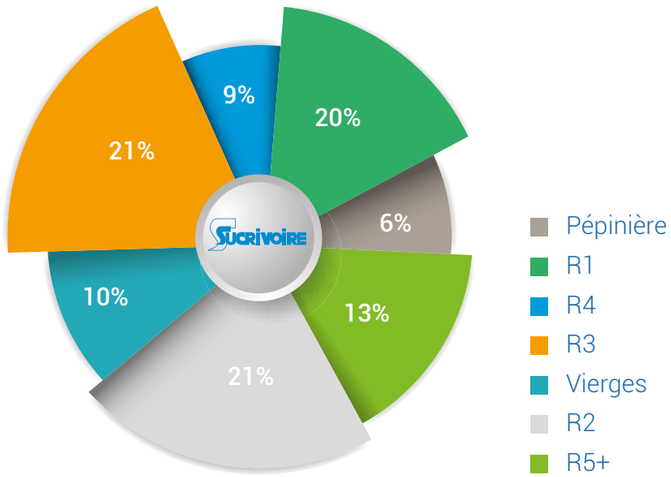
Vue aérienne d'un planting mécanique

Rapport du Conseil d'Administration

I - Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2020

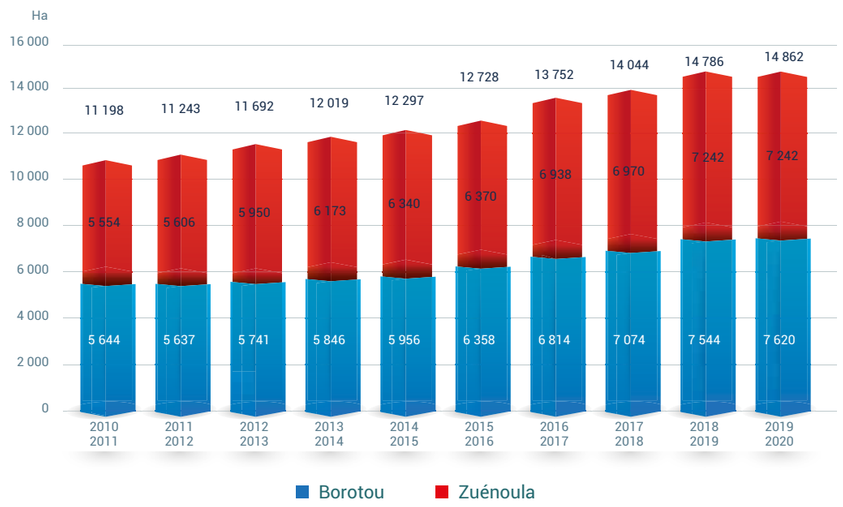
I-1 chiffres Clés

▪ Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2020



Les superficies PI (plantations industrielles)de SUCRIVOIRE sont de 14 862 ha à fin 2020 avec un verger assez jeune composé à 78% de parcelles à moins de 3 ans.

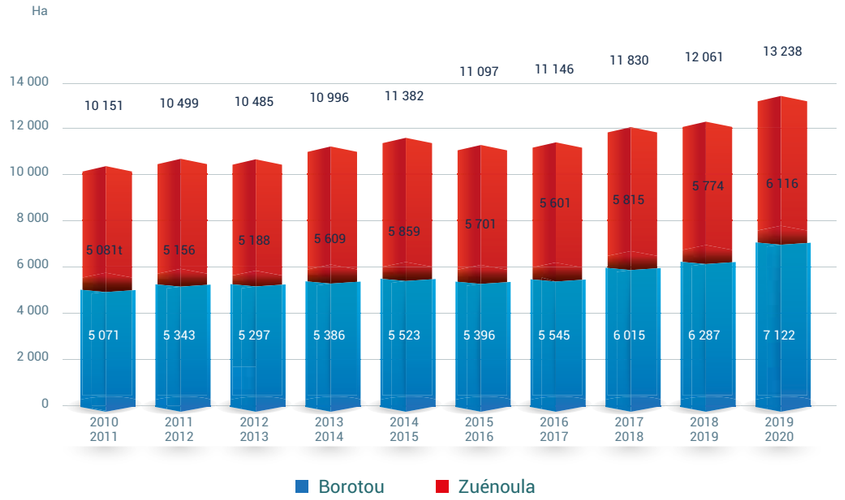
▪ Superficies sous cannes PI



Les superficies PI (plantations industrielles) de SUCRIVOIRE sont restées quasiment stables; elles étaient de 14 786 ha en 2018-2019, elles sont à 14 862 ha en 2019-2020 soit une évolution de 0,1% (exclusivement des parcelles pluviales).

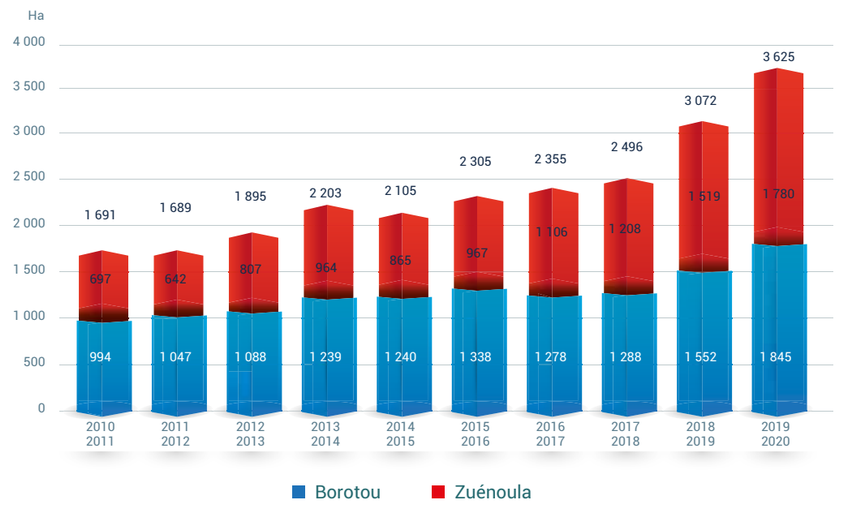
La superficie totale est composée à 59% de parcelles irriguées

▪ Superficies récoltées PI



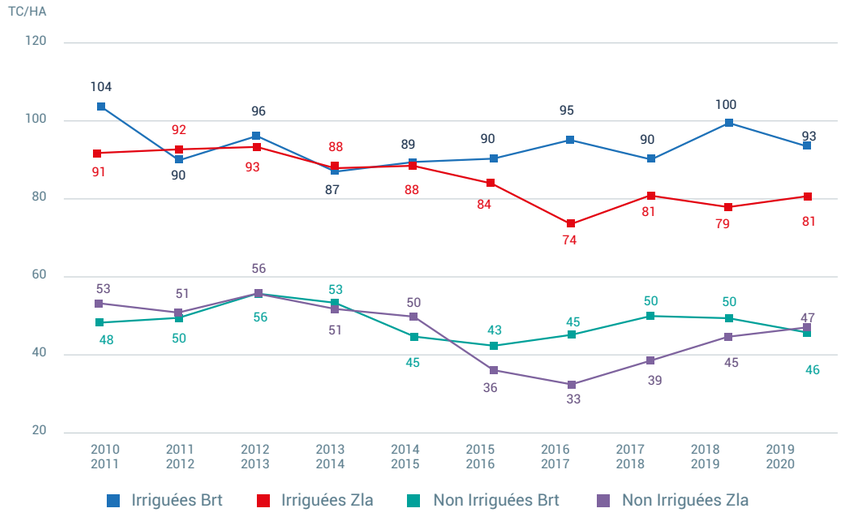
Au cours de la campagne 2019-2020, SUCRIVOIRE a récolté sur ses plantations industrielles 13 238 ha contre 12 061 ha la campagne 2018-2019 soit une hausse de 1 177 ha (+9,7%).

▪ Superficies récoltées PV



Sur la campagne 2019-2020, les surfaces PV (plantations villageoises) récoltées sont en hausse de 553 ha (soit 18% de plus) du fait de l'entrée en production de nouvelles parcelles villageoises.

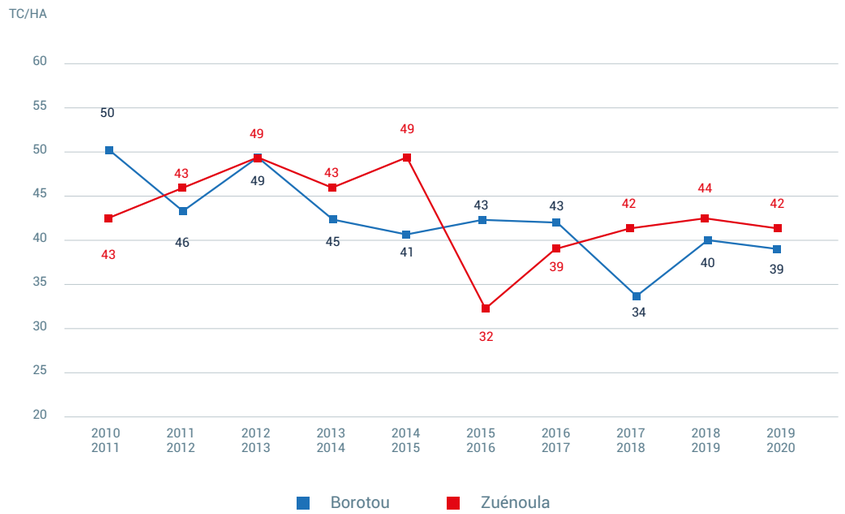
Rendement parcelles industrielles



A Borotou, les rendements ont baissé passant de 100 tc/ha à 93 tc/ha sur les irriguées et de 50 tc/ha à 46 tc/ha sur les pluviales. Cette baisse est due à la réduction de la proportion des parcelles replantées.

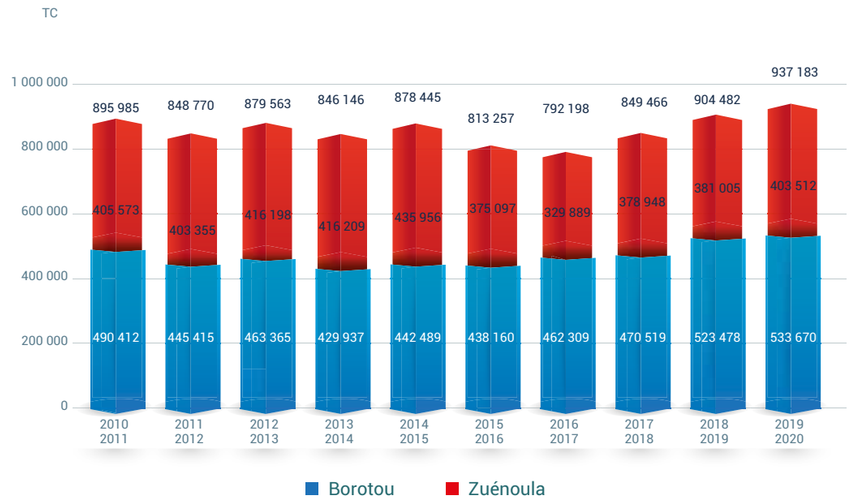
Grace à la lutte contre la mozaique et les borers, les rendements se sont améliorés à Zuénoula, passant de 79 tc/ha à 81 tc/ha sur les irriguées et de 45 tc/ha à 47tc/ha sur les pluviales.

Rendement PV



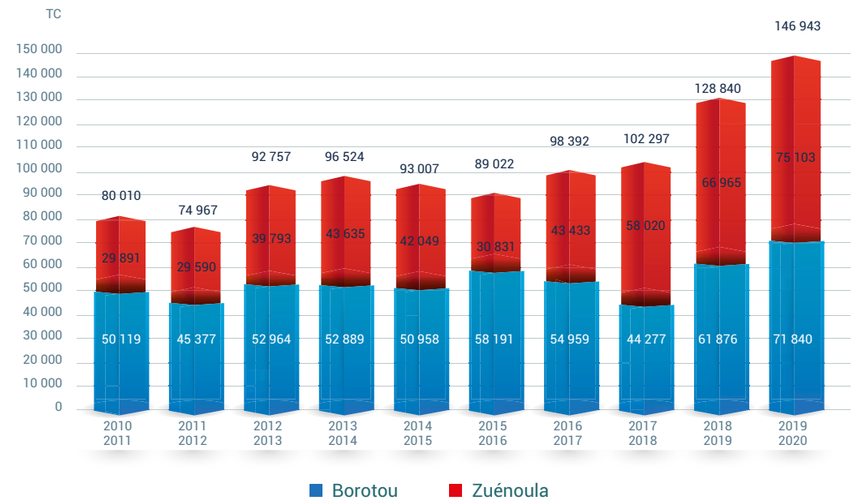
Les rendements des PV ont chuté passant de 44tc/ha à 42 tc/ha à Zuénoula et de 40 tc/ha à 39 tc/ha à Borotou.

Evolution production canne PI



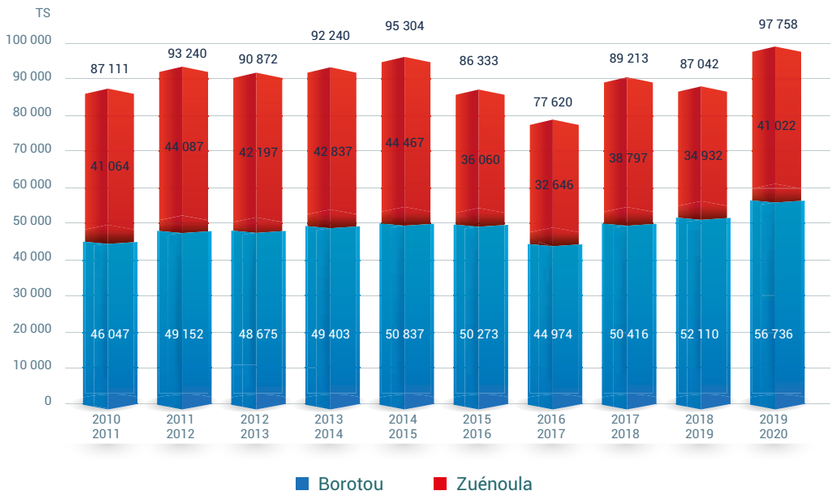
La production globale de cannes PI de SUCRIVOIRE a augmenté de la campagne 2018-2019 à la campagne 2019-2020 passant de 904 482 tonnes à 937 183 tonnes soit une évolution de 3,6%.

Evolution production canne PV



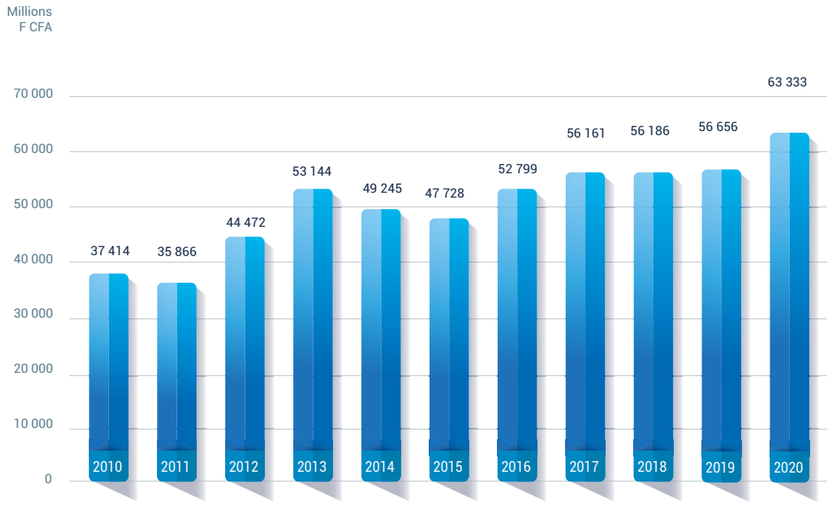
La production globale de cannes PV de SUCRIVOIRE a augmenté de la campagne 2018-2019 à la campagne 2019-2020 passant de 128 840 tonnes à 146 943 tonnes soit une évolution de 14%.

Evolution production de sucre



L'augmentation de la production de cannes et l'amélioration de ses valeurs technologiques à la suite de la lutte contre les borers et la mozaique ont permis d'accroitre la production de sucre. Cette production est donc passée de 87 042 tonnes la campagne 2018-2019 à 97 758 tonnes la campagne 2019-2020, soit une hausse de 12,3%.

Chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires 2020 a augmenté de 11,8% passant de 56 656 millions F.CFA à 63 333 millions F.CFA . SUCRIVOIRE a vendu 124 014 tonnes de sucre en 2020 contre 110 190 tonnes en 2019.

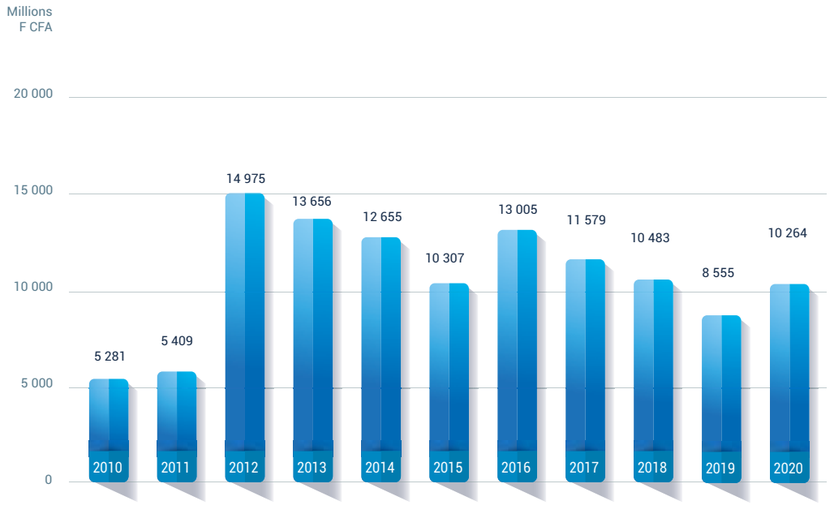
Résultat net



Le résultat net de l'exercice 2020 est un bénéfice de 1788 millions F.CFA contre une perte de 5 339 millions FCFA en 2019.

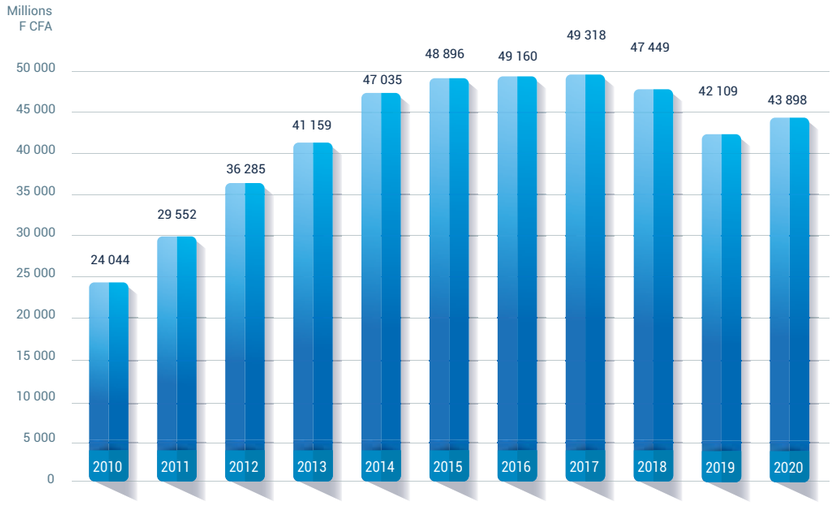
Cette évolution positive du résultat est essentiellement due à la remontée de la production.

Investissements



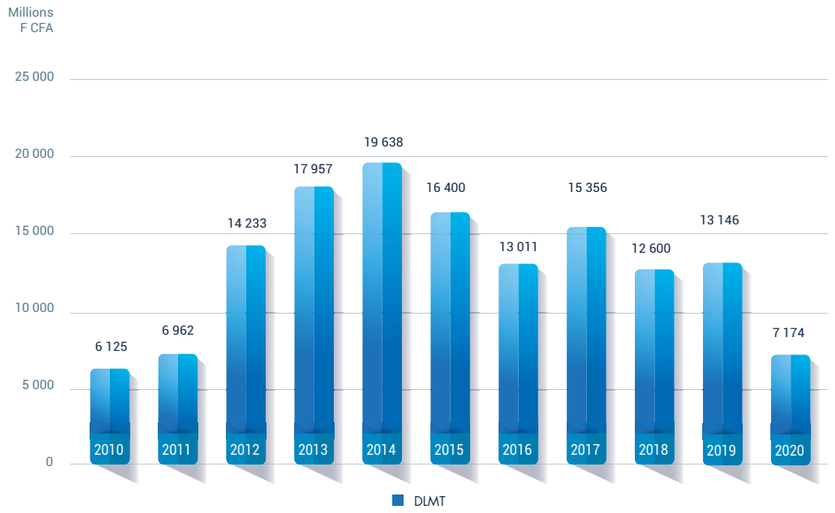
Le niveau d'investissement de SUCRIVOIRE passe de 8 555 millions F.CFA en 2019 à 10 264 millions F.CFA 2020.

▪ Capitaux propres



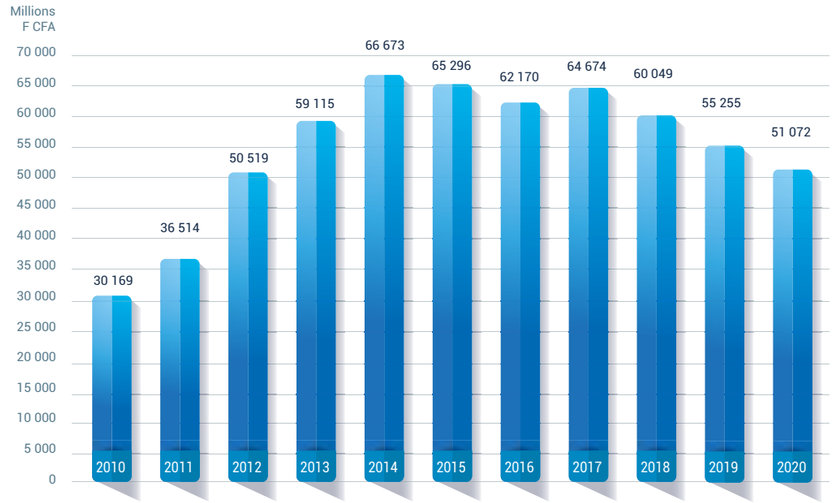
Le niveau des capitaux propres est remonté à 43 898 millions F.CFA en 2020 contre 42 109 millions en 2019 du fait du bénéfice.

▪ Dettes à long et moyen terme



Les dettes financières sont de 7 174 millions F.CFA en 2020 contre 13 146 millions FCFA à fin 2019. La variation par rapport à 2019 est due au remboursement des emprunts en cours.

▪ Ressources stables



Les ressources stables ont baissé en raison des remboursements des dettes financières.

Mise en cordes des boutures de Canne à Sucre



I-2. Faits marquants de l'exercice 2020

I-2-1. Environnement international et cours mondial du sucre

Le cours sur le marché mondial du sucre est en constante hausse depuis la fin du premier trimestre 2020.

Le cours moyen du sucre sur le marché de Londres se situe à 375 USD/T en moyenne en 2020 contre 334 USD/T l'année 2019.

A fin février 2021, le cours moyen a atteint les 455 USD/T.

I-2-2. Marché national et vente de sucre

Du fait de la hausse de la demande de sucre sur le marché domestique liée à la croissance démographique et à la baisse des importations frauduleuses, les ventes réalisées par SUCRIVOIRE sur l'exercice 2020 ont progressé de 13 824 tonnes (+12,5%) par rapport à 2019 (124 014 tonnes vendues en 2020 contre 110 190 tonnes en 2019).

I-3. Situation de la société et activités au cours de l'exercice 2020

I-3-1. Activités agricoles et industrielles

3.1.1 Superficies plantées

	Réalisé campagne			Variation campagne N /N-1	
1 - Superficies plantées (en ha)	17 - 18	18 - 19	19 - 20	en ha	en %
Planting Borotou	1 754	575	782	207	36,0%
Planting Zuénoula	1 868	1 460	1 171	- 289	- 19,8%
Total superficies plantées	**3 622**	**2 035**	**1 953**	**- 82**	**- 4,03%**

Les superficies industrielles plantées au cours de la campagne 2019/2020 sont en baisse de 4,7% par rapport à la campagne 2018/2019.

La surface industrielle plantée en 2019/2020 est constituée de parcelles arrivées en fin de cycle. Les campagnes précédentes, le niveau élevé de replantation du site de Zuénoula s'expliquait par les retournements des parcelles dégradées par la mosaïque.

3.1.2 Production de cannes à sucre

	Réalisé campagne			Variation campagne N /N-1	
1 - Superficies récoltées (en ha)	17 - 18	18 - 19	19 - 20	en quantité	en %
Superficies irriguées Borotou	4 245	4 236	4 344	108	2,6%
Superficies irriguées Zuénoula	3 656	3 617	3 414	- 203	- 5,6%
Superficies pluviales Borotou	1 771	2 051	2 777	726	35,4%
Superficies pluviales Zuénoula	2 159	2 157	2 702	545	25,3%
Superficies totales cannes industrielles	**11 830**	**12 061**	**13 238**	**1 176**	**9,8%**
Superficies villageoises Borotou	1 288	1 552	1 845	292	18,8%
Superficies villageoises Zuénoula	1 208	1 519	1 780	261	17,1%
Superficies totales villageoises	**2 496**	**3 072**	**3 625**	**553**	**18,0%**
2 - Rendements (en Tonnes/ha)					
Rendement parcelles industrielles Borotou	78	83	75	- 8	- 10,0%
Rendement parcelles industrielles Zuenoula	65	66	66	- 0	0,0%
Rendement moyen parcelles industrielles	**74**	**79**	**75**	**- 4**	**- 4,8%**
Rendement parcelles villageoises Borotou	34	40	39	- 1	- 2,3%
Rendement parcelles villageoises Zuenoula	42	44	42	- 2	- 4,3%
Rendement moyen parcelles villageoises	**41**	**42**	**41**	**- 1**	**- 2,4%**
3 - Production canne (en tonnes)					
Tonnage cannes industrielles Borotou	470 519	523 478	533 670	10 193	1,9%
Tonnage cannes industrielles Zuenoula	378 948	381 005	403 512	22 508	5,9%
Récupération	31 587	46 806	56 719	9 914	21,2%
Tonnage total cannes industrielles	**881 053**	**951 288**	**993 902**	**42 614**	**4,5%**
Tonnage cannes villageoises Borotou	44 277	61 876	71 840	9 964	16,1%
Tonnage cannes villageoises Zuenoula	58 020	66 965	76 525	9 560	14,3%
Tonnage total cannes villageoises	**102 297**	**128 840**	**148 365**	**19 524**	**15,2%**

▪ Production de cannes industrielles

La production de cannes industrielles sur la campagne 2019/2020 est supérieure de 42 614 tonnes à celle de la campagne 2018/2019 du fait de l'augmentation des superficies récoltées de 1 176 ha (elles passent de 12 061 ha à 13 238 ha suite aux extensions effectuées les campagnes précédentes). L'impact de cette augmentation des superficies sur la production des cannes a été atténué par la baisse des rendements de 4,8%.

▪ Production de cannes villageoises

L'augmentation de la production de cannes villageoises de 19 524 tonnes est aussi due en grande partie à la récolte de 553 ha supplémentaires.

3.1.3 Production de sucre

	Réalisé campagne			Variation N /N-1	
- Production sucre (en tonnes)	17 - 18	18 - 19	19 - 20	en quantité	en %
Sucre roux/blond Zuénoula	38 797	34 932	41 022	6 090	17,4%
Sucre granulé roux / blond Borotou	27 113	31 016	32 468	1 452	4,7%
Sucre blanc Borotou	23 302	21 094	24 268	3 174	15,0%
Tonnage total sucre	**89 212**	**87 042**	**97 758**	**10 717**	**12,3%**

La production de sucre est passée à 97 758 tonnes sur la campagne sucrière 2019/2020 contre 87 042 tonnes sur la campagne précédente, soit une hausse de la production de 12,3%.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des cannes récoltées (+ 62 138 tonnes) ainsi que par l'amélioration des valeurs technologiques des cannes résultant des actions de lutte contre les attaques des borers et de la mosaïque.

I-3-2. Travaux d'investissements

En 2020, SUCRIVOIRE a engagé 6 943 millions F CFA d'investissements contre un budget de 16 030 millions FCFA.

Le délai pris par la négociation des financements pour les investissements entre SUCRIVOIRE et ses banques ayant été très long, et notamment ralenti par la crise de la Covid-19, les travaux d'augmentation de capacité des usines ainsi qu'une partie des investissements de renouvellement et de remise en état de l'outil de production n'ont pu être réalisés sur l'année 2020.

Les investissements les plus importants engagés au cours de l'année ont porté sur :

- Le planting : 1 422 millions F CFA
- La sucrerie-raffinerie : 3 252 millions F CFA
- Les logements et infrastructures sociales : 459 millions F CFA
- L'irrigation : 447 millions F CFA
- Les engins agricoles : 1 273 millions F CFA

I-3-3. Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 7 651 agents (dont 653 permanents) contre 7 812 (691 permanents) en 2019. Le renouvellement de l'effectif s'est poursuivi avec 33 départs à la retraite en 2020 dont 3 directeurs. L'âge moyen continue de baisser, se situant à 44 ans au 31 décembre 2020 contre 45,3 ans en 2019.

La crise de la COVID-19 a perturbé le planning de préparation de la relève en 2020 en raison de l'impossibilité d'organiser des voyages de formations et d'études à l'étranger.

Le recrutement des coupeurs dans les pays limitrophes s'est avéré difficile. Quoique des mesures palliatives aient été prises en recrutant davantage en Côte d'Ivoire, le risque de tensions sociales est plus élevé avec la présence d'un grand nombre de travailleurs sans expérience de la coupe des cannes.

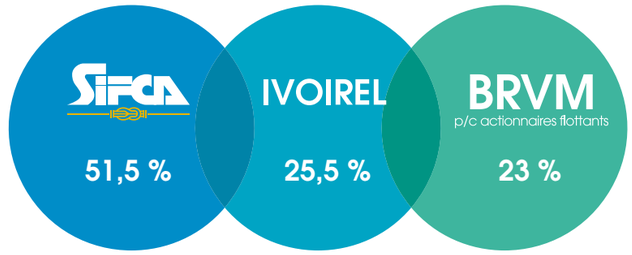
Le renforcement des capacités des cadres locaux demeure une priorité absolue du fait de la spécificité de l'activité sucrière.

Les collaborateurs à fort potentiel font l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une démarche de fidélisation. Cela implique de rendre plus attractives leurs conditions de rémunération.

Le passage du SMAG au SMIG a touché en inter-campagne 2020 les agents journaliers de l'administration et des usines. Il a constitué la dernière étape décisive pour l'application intégrale de l'accord d'établissement conclu en 2018.

I-3-4. Actionnariat

Aucune modification n'a été observée dans l'actionnariat de Sucrivoire au cours de l'exercice écoulé. Le capital social de 24 500 millions de FCFA est reparti entre :



Ce capital social est constitué de 19 600 000 actions de valeur nominale 1 250 FCFA chacune.

L'action Sucrivoire a eu sa plus forte cotation à la BRVM en janvier 2020 à 765 FCFA le titre et sa plus faible valeur à 395 FCFA en mai 2020.

Au 31 décembre 2020, l'action était cotée à 500 FCFA.

I-4. Résultats et situation financière Syscohada

Les états financiers de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2020 rendent compte de l'activité de l'entreprise pour son vingt-troisième exercice social.

L'entreprise enregistre un résultat bénéficiaire de 1 788 millions de FCFA en 2020 après avoir connu deux exercices consécutifs déficitaires dont 2019 avec une perte de 5 339 millions de FCFA.

Le chiffre d'affaires s'établit à 63 333 millions de FCFA contre 56 656 millions de FCFA en 2019.

La valeur ajoutée est de 26 617 millions FCFA contre 21 836 millions FCFA en 2019.

L'excédent brut d'exploitation est de 13 290 millions de FCFA contre 8 452 millions de FCFA en 2019.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 4 404 millions de FCFA contre un déficit d'exploitation de 1 134 millions de FCFA en 2019.

Le total bilanciel au 31 décembre 2020 s'établit à 94 560 millions de FCFA contre 92 298 millions de FCFA en 2019.

I-4-1. Bilan SYSCOHADA au 31 décembre 2020

Le bilan synthétique par grande masse de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

			31.12.2020	31.12.2019	
ACTIF	Brut	A. et P	Net	Net	Variation en %
	-	-	-		
Immobilisations incorp.	3 425	3 424	1	13	- 89,9%
Immobilisations corp.	140 849	98 272	42 577	41 824	1,8%
Avances sur immob.	3 660	-	3 660	2 654	37,9%
Immobilisations financ.	1 239	16	1 222	1 391	- 12,1%
Actif immobilisé	**149 173**	**101 712**	**47 461**	**45 882**	**3,4%**
Stocks	40 579	506	40 073	38 181	5,0%
Fournisseurs, avances	2 869	-	2 869	1 904	50,7%
Clients	2 033	228	1 805	1 220	48,0%
Autres créances	528	-	528	2 368	- 77,7%
Actif circulant	**46 010**	**734**	**45 275**	**43 673**	**3,7%**
Disponibilité	1 823	-	1 823	2 743	- 33,5%
Ecart de conversion - Actif			-	-	
Trésorerie - Actif	**1 823**	**-**	**1 823**	**2 743**	**- 33,5%**
Total Actif	**197 006**	**102 446**	**94 560**	**92 298**	**2,5%**

(En millions de FCFA)

PASSIF	**31.12.2020**	**31.12.2019**	**Variation en %**
Capital & réserves	42 109	47 449	- 11,3%
Résultat net	1 788	- 5 339	- 133,5%
Capitaux propres	**43 898**	**42 109**	**4,2%**
Emprunts & dettes finan.	5 526	10 981	- 49,7%
Dettes Crédit bail	723	1 021	- 29,3%
Provisions pour R&C	926	1 143	- 19,0%
Dettes financières	**7 174**	**13 146**	**- 45,4%**
Ressources stables	**51 072**	**55 255**	**- 7,6%**
Clients, avances	697	577	20,9%
Fournisseurs	20 863	14 811	40,9%
Dettes fiscales & sociales	2 409	2 297	4,9%
Autres dettes	8 646	7 952	8,7%
Passif circulant	**32 615**	**25 637**	**27,2%**
Crédit de Trésorerie	10 873	11 406	- 4,7%
Ecart de conversion - Passif			
Trésorerie - Passif	**10 873**	**11 406**	**- 4,7%**
Total Passif	**94 560**	**92 298**	**2,5%**

Une coupeuse de cannes mécanique



4.1.1 Actif immobilisé

4.1.1.1 - Actif immobilisé brut

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Immobilisations incorporelles	3 425	3 425	-	0,00%
Immobilisations corporelles	140 849	147 460	- 6 611	- 4,48%
Avances et acomptes versés	3 660	2 654	1 006	37,93%
Immobilisations financières	1 239	1 407	- 169	- 11,99%
Total brut	**149 173**	**154 947**	**- 5 773**	**- 3,73%**
Amortissements & Provisions	101 712	109 064	- 7 352	- 7%
Total net	**47 461**	**45 882**	**1 579**	**3,44%**

L'exercice 2020 est marqué par une baisse du niveau des immobilisations brutes pour un montant de 5 773 millions de FCFA.

En 2019 Sucrivoire a mandaté le Cabinet Deloitte pour réaliser un inventaire de ses immobilisations. Cet inventaire s'est achevé en 2020, et les conséquences comptables figurent dans les comptes qui vous sont présentés.

L'une des conséquences a été la sortie de 15 milliards de FCFA en valeur brute d'immobilisations totalement amorties, répertoriées dans le fichier des immobilisations, mais non inventoriées. Ces actifs remontaient pour la plupart à plus de 20 ans.

L'impact de ces sorties en termes de VNC a été de 155, 537 millions de FCFA sur l'exercice 2020. Toutefois dans les comptes au 31 décembre 2019, cet impact avait donné lieu à une provision de 203 millions de FCFA.

Par ailleurs, le retard dans la mise en place du financement n'a pas pu permettre de démarrer le programme pour les investissements d'augmentation de capacité (projet 160 MTS).

On note principalement au titre des augmentations de l'actif :

- Des acquisitions et créations d'immobilisations pour une valeur brute de 8 960 millions de FCFA ;
- Des créations de nouvelles parcelles de cannes (replantation) pour une valeur de 1 234 millions de FCFA ;
- Des avances et acomptes versés sur commandes d'investissement pour 3 195 millions de FCFA ;
- Des créances financières aux planteurs villageois (CANVI) pour 2 395 millions de FCFA ;

Pour les diminutions de l'actif, on note :

- Des sorties d'actif pour une valeur de 15 000 millions de FCFA, en lien avec l'inventaire des immobilisations.
- Des mises au rebut de parcelles en fin de cycle retournées pour 1 420 millions de FCFA
- Des recouvrements d'avances et acomptes sur investissements antérieures à 2020 pour 2 188 millions FCFA ;
- Des recouvrements de créances financières (CANVI) antérieures à 2020 pour 2 563 millions de FCFA ;

(En millions de FCFA)

Immobilisations brutes	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3 425			3 425
Immobilisations corporelles	147 460	10 194	16 805	140 849
Avances et acomptes versés	2 654	3 195	2 188	3 660
Immobilisations financières	1 407	2 395	2 563	1 239
Total brut	**154 947**	**15 784**	**21 556**	**149 173**

4.1.1.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations

(En millions de FCFA)

Amortissements & Dépréciations	31.12.2019	Amortissements	Reprise/amortis	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3 412	12		3 424
Immobilisations corporelles	105 636	9 226	16 590	98 272
Immobilisations financières	16			16
Total amortissements et dépréciations	**109 064**	**9 237**	**16 590**	**101 712**

Les dotations aux amortissements sur l'exercice enregistrent :

- une augmentation de 9 ,2 milliards de FCFA ;
- une diminution de 16,6 milliards de FCFA dont 15 milliards de FCFA liés à l'amortissement des actifs sortis à la suite de l'inventaire du cabinet Deloitte. La valeur brute de ces actifs sortis est de 15 milliards de FCFA.

Ces différentes variations font passer l'actif net immobilisé de SUCRIVOIRE de 45 882 millions de FCFA en 2019 à 47 461 millions FCFA en 2020, soit une augmentation de 3,44%.

4.1.2 Ressources stables

4.1.2.1 - Capitaux propres

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Capital social	24 500	24 500	-	0,00%
Réserve légale	3 641	3 641	-	0,00%
Report à nouveau	13 969	19 308	- 5 339	- 27,65%
Résultat de l'exercice	1 788	- 5 339	7 127	- 133,49%
Total des capitaux propres	**43 898**	**42 110**	**1 788**	**4,25%**

Les capitaux propres de SUCRIVOIRE au 31 décembre 2020 sont de 43 898 millions FCFA, enregistrant une hausse de 4,25% par rapport à 2019.

Ils comprennent le résultat net bénéficiaire de l'exercice de 1 788 millions FCFA et tiennent compte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 août 2020 qui a décidé d'inscrire au compte Report à nouveau la perte nette de l'exercice 2019, soit 5 339 millions FCFA.

4.1.2.2 - Dettes financières

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Emprunts CMT bancaires	10 981		5 455	5 526
Emprunts par Crédit-bail	1 021	146	445	722
Dettes provisionnées/litiges	67	2	1	68
Dettes provisionnées/retraites	1 075		218	858
Total des dettes financières	**13 145**	**148**	**6 119**	**7 174**

Les remboursements des dettes contractées antérieurement à l'exercice 2020 sont de 5 455 millions de FCFA pour les emprunts bancaires et 445 millions de FCFA pour les crédits baux.

Aucune dette financière n'ayant été contractée au cours de l'exercice 2020, l'endettement de la société est passé de 13 145 millions de FCFA en 2019 à 7 174 millions de FCFA en 2020 soit une baisse de 45,4%.

La vague de départ à la retraite se poursuit et se traduit en 2020 par la reprise nette de 218 millions de FCFA de la dette de provision retraite actuarielle.

4.1.3 Actif circulant

4.1.3.1 - Stocks

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
canne achetée	37		37	
Sucre importé	392	559	- 167	- 29,81%
Sucre produit	6 210	6 384	- 174	- 2,73%
Canne sur pied	19 256	19 049	208	1,09%
Pièces détachées	8 777	8 233	544	6,61%
Autres consommables	4 931	4 020	911	22,66%
Autres appro en cours de route	976	325	651	200,31%
Total brut	**40 579**	**38 570**	**2 010**	**5,21%**
Provisions pour dépréciation	506	388	118	30%
Total net	**40 074**	**38 181**	**1 892**	**4,96%**

Des provisions sur stocks obsolètes d'un montant de 118 millions FCFA ont été comptabilisées au cours de l'exercice, portant le montant global des dépréciations des stocks à 506 millions FCFA au 31 décembre 2020.

4.1.3.2 - Créances et emplois assimilés

Les avances sur commandes versées aux fournisseurs d'investissement en lien avec le projet d'augmentation de capacité sont de 2 869 millions de F CFA en 2020, en hausse de 50,7%.

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Clients	1 828	1 303	526	40,37%
Clients – GP	30	24	6	25,39%
Créances douteuses	228	160	67	42,11%
Factures à établir	- 53	- 107	53	- 50,13%
Total brut	**2 033**	**1 380**	**653**	**47,31%**
Provisions pour dépréciation	- 228	- 160	- 67	42%
Total net	**1 805**	**1 220**	**720**	**59,05%**

L'encours client net est de 1 805 millions de FCFA en hausse de 59,05% par rapport à 2019. Cette augmentation est l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires et de l'augmentation de la part de marché des clients industriels auxquels un crédit client plus important est accordé.

4.1.4 Passif circulant

4.1.4.1 - Dettes fournisseurs

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Fournisseurs hors groupe	11 668	10 110	1 558	15,41%
Fournisseurs groupe SIFCA	4 198	1 971	2 228	113,06%
Fournisseurs Effets à payer	1 386	352	1 034	293,99%
Fournisseurs Effets à payer groupe		126	- 126	- 100,00%
Dettes fournisseurs provisionnées	3 610	2 253	1 357	60,24%
Total Dettes fournisseurs	**20 863**	**14 812**	**6 051**	**40,85%**

Les tensions de trésorerie observées depuis les trois précédentes années persistent encore en 2020. Cela se traduit par l'augmentation de l'encours fournisseurs et l'ancienneté des dettes d'exploitation, soit une dette fournisseur de 20 863 millions de FCFA en évolution de 40,85% par rapport à 2019 avec plusieurs mois de retard de payement.

4.1.4.2 - Dettes fiscales et sociales

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Tva à payer	382	357	25	7,06%
BIC à payer	35	-	35	
Autres Impôts à payer	661	718	- 57	- 7,92%
Total des dettes fiscales	**1 078**	**1 075**	**3**	**0,31%**
Dettes Cnps	174	203	- 29	- 14,36%
Salaires à payer	904	805	100	12,36%
Dettes sociales provisionnées	253	215	38	17,68%
Total des dettes sociales	**1 331**	**1 222**	**108**	**8,86%**
Total dettes fiscales & sociales	**2 409**	**2 297**	**112**	**4,86%**

Les dettes fiscales restent stables à 1 078 millions de F CFA. L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) est souscrit au minimum forfaitaire de 35 millions de FCFA, en raison des reports déficitaires constitués sur les exercices 2018 et 2019.

Les dettes sociales s'établissent à 1 331 millions FCFA en 2020, en augmentation de 8,86% par rapport à 2019.

4.1.4.3 - Autres dettes

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
CC Sifca	7 719	7 300	419	5,74%
CC Sania	754	557	197	35,42%
Autres	173	95	78	81,91%
Total autres dettes	**8 646**	**7 952**	**694**	**8,73%**

Les autres dettes représentent essentiellement le solde de l'avance de trésorerie reçues de SIFCA au quatrième trimestre 2018 pour le préfinancement des investissements du projet 160 MTS de SUCRIVOIRE.

Elles sont prévues être remboursées dès la mise en place du financement bancaire du projet d'investissement.

4.1.5 TRESORERIE

4.1.5.1 - Trésorerie actif

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Disponibilités banques	1 725	2 669	- 944	- 35,36%
Caisses	98	74	23	31,50%
Total Tréso actif	**1 823**	**2 743**	**- 920**	**- 33,54%**

La trésorerie Actif est de 1 823 millions de F CFA, constituée des soldes créditeurs bancaires.

Ces soldes créditeurs sont dilués par des prélèvements non justifiés par NSIA BANQUE sur SUCRIVOIRE pour un montant total de **1 488 millions** de FCFA.

En effet, dans un contentieux qui oppose cette banque et certains de ses tiers, une ordonnance de saisie de créance a été adressée à SUCRIVOIRE à l'effet de payer entre les mains des consorts SAKR et CATRANS la somme de 1 429 774 983 FCFA.

Munis d'un certificat de non appel constatant le défaut de contestation de NSIA BANQUE contre cette ordonnance, la société CATRANS et les consorts SAKR ont exigé le paiement des sommes saisies à SUCRIVOIRE. Ils ont ainsi obtenu du juge l'exécution de l'ordonnance condamnant SUCRIVOIRE à leur payer la somme de **1 429 774 983 FCFA** pour le compte de NSIA BANQUE en déduction de la dette de SUCRIVOIRE envers la banque.

Toutefois, profitant de sa double casquette de débitrice saisie et de banque hébergeant les comptes de SUCRIVOIRE, NSIA BANQUE, nonobstant la saisie attribution de créance pour

Toutefois, profitant de sa double casquette de débitrice saisie et de banque hébergeant les comptes de SUCRIVOIRE, NSIA BANQUE, nonobstant la saisie attribution de créance pour laquelle un certificat de non contestation a été obtenu, a continué à prélever les échéances contre SUCRIVOIRE, au titre de la convention de prêt de 5 milliards contractée en 2018.

Par ses agissements, NSIA BANQUE impose à SUCRIVOIRE des prélèvements indus qui se chiffrent en principal et intérêts à la somme de **1 487 598 849 FCFA** et rendent le compte bancaire NSIA anormalement débiteur.

Des discussions sont en cours avec NSIA pour recouvrer rapidement cette somme.

4.1.5.2 - Trésorerie passif

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.2020	31.12.2019		Variation
Spot	10 499	11 205	- 706	- 6,30%
Découverts Banques	374	201	173	85,80%
Total Tréso passif	**10 873**	**11 406**	**- 533**	**- 4,68%**

La trésorerie Passif est de 10 873 millions de F CFA, comprend les facilités de caisse liées aux crédits spots.

Sucrivoire a dégagé une capacité d'autofinancement de 16,3 milliards en 2020 contre 7,5 milliards en 2019, notamment grâce à l'amélioration de la rentabilité, mais également par une nette diminution du Besoin en Fonds de Roulement, elle-même conséquence de la hausse des dettes fournisseurs.

Les flux affectés aux investissements se sont élevés à 11 milliards, laissant un solde disponible de 5 milliards qui a été affecté au remboursement de la dette LMT.

La trésorerie nette s 'est ainsi dégradée de 387 millions de FCFA à 9 050 millions de FCFA au 31/12/2020

I-4-2. Compte de résultat SYSCOHADA au 31 Décembre 2020

L'analyse des résultats des opérations est la suivante pour 2020 :

(En millions de FCFA)

Libellés	2020	2019	Variation Valeur	Variation %
Ventes de marchandises	9 829	11 468	- 1 639	- 14,29%
Achats de marchandises.	- 11 003	- 11 123	120	- 1,08%
- Variation de stocks de marchandises	1 033	318	715	225,02%
MARGE COMMERCIALE	**- 141**	**664**	**- 804**	**- 121,24%**
Ventes de produits fabriqués	51 679	43 362	8 317	19,18%
Travaux, services vendus	-	-	-	
Produits accessoires	1 826	1 826	- 1	- 0,03%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**63 333**	**56 656**	**6 677**	**11,8%**
Production stockée (ou déstockage)	- 1 167	691	- 1 858	- 268,74%
Production immobilisée	4 804	3 077	1 727	56,13%
Subventions d'exploitation	-	-	-	
Autres produits	249	300	- 51	- 17,01%
Achats de matières premières et fournitures liées	- 2 905	- 2 352	- 553	23,51%
- Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-	-	-	
Autres achats	- 17 608	- 14 607	- 3 001	20,55%
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	1 449	- 151	1 600	- 1058,42%
Transports	- 680	- 728	48	- 6,66%
Services extérieurs	- 8 390	- 8 460	70	- 0,82%
Impôts et taxes	- 1 819	- 1 081	- 739	68,35%
Autres charges	- 678	- 704	26	- 3,70%
VALEUR AJOUTEE	**26 617**	**21 836**	**4 781**	**21,9%**
Charges de personnel	- 13 327	- 13 384	57	- 0,43%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**13 290**	**8 452**	**4 838**	**57,2%**
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	353	-	353	
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 9 239	- 9 586	347	- 3,62%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 404**	**- 1 134**	**5 538**	**- 488,2%**
Revenus financiers et assimilés	21	35	- 14	- 40,04%
Reprises de provisions et dépréciations financières	218	328	- 111	- 33,72%
Frais financiers et charges assimilées	- 2 113	- 2 226	114	- 5,10%
Dotations aux provisions et dépréciations financières	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER	**- 1 874**	**- 1 863**	**11**	**0,6%**
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**2 530**	**- 2 997**	**5 527**	**- 184,4%**
Produits des cessions d'immobilisations	17	3	14	397,39%
Autres produits H.A.O.	95	0	95	67613,16%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 567	- 2 331	1 763	- 75,66%
Autres charges H.A.O.	-	- 15	15	-100,00%
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	**- 455**	**- 2 342**	**1 887**	**- 80,6%**
Impôts sur le résultat	- 286		- 286	
RESULTAT NET	**1 788**	**- 5 339**	**7 127**	**- 133,5%**

4.2.1 Le chiffre d'affaires

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Sucre importé	9 829	11 468	- 1 639	- 14,29%
Sucre produit	51 679	43 362	8 317	19,18%
Prestation pour tiers	1 826	1 826	- 1	- 0,03%
Total chiffre d'affaires	**63 333**	**56 656**	**6 677**	**11,8%**

L'exercice 2020 se solde par un chiffre d'affaires sur vente de sucre de 63 333 millions de F CFA représentant 124 014 tonnes de sucre vendues contre un chiffre d'affaires de 56 656 millions F.CFA en 2019 représentant 110 190 tonnes.

La proportion de sucre importée et vendue au cours de l'année 2020 est en baisse par rapport à 2019 (22 616 tonnes 2019 à 19 666 tonnes en 2020) tandis que celle sur le sucre produit augmente passant de 84 110 tonnes en 2019 à 104 348 tonnes en 2020.

Le prix moyen unitaire de vente est de 496 F.CFA/KG en 2020, il était de 497 F.CFA/KG en 2019. Au début de l'année 2020, les prix de vente du sucre importé au profit des industries de secondes transformations ont été revus à la baisse à la suite d'un accord entre les dites industries, les industries sucrières et l'Etat de Côte d'Ivoire.

En 2020, les travaux et services rendus aux paysans sont restés stables et se chiffrent à 1 826 millions de F CFA.

4.2.2 Les achats de marchandises

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Achat de marchandises	11 003	11 123	- 120	-1,08%
Variation de stocks de marchandises	- 1 033	- 318	- 715	225,02%
Total achats marchandises	**9 970**	**10 805**	**- 835**	**- 7,73%**

Au cours de l'année 2020, SUCRIVOIRE a acheté 21 090 tonnes de sucre contre 23 500 tonnes en 2019.

4.2.3 Les productions stockées et immobilisées

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Variation canne sur pied	208	1 783	- 1 575	- 88,33%
Variation stocks de sucre	- 1 374	- 1 092	- 282	25,82%
Total production stockée	**- 1 166**	**691**	**- 1 857**	**- 268,76%**
Total production immobilisée	**4 804**	**3 077**	**1 727**	**56,13%**

La valeur de la canne sur pied ne varie que de 208 millions F.CFA de 2019 à 2020, aucune extension n'ayant été effectuée par SUCRIVOIRE en 2020.

Concernant le sucre produit, le stock diminue de 1 374 millions F CFA (production de 102 902 tonnes sur l'année pour une vente de 104 348 tonnes soit un déstockage de 1 446 tonnes).

Le niveau des travaux immobilisés augmente de 1 727 millions par rapport à 2019. SUCRIVOIRE a procédé à plus de travaux d'entretien des équipements agricoles et industriels en 2020.

4.2.4 Les achats de matières et fournitures

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Achat de cannes	2 905	2 352	553	23,51%
Total achats matières	**2 905**	**2 352**	**553**	**23,51%**

Les achats de cannes villageoises ont été de 2 905 millions de F.CFA portant sur 161 602 tonnes en 2020 contre 117 567 tonnes en 2019. Cette hausse de volume est due à l'augmentation des superficies villageoises. Le prix d'achat aux paysans reste à 17 500 F.CFA la tonne.



4.2.5 Les autres achats et variation de stocks

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Consommations PR	5 221	4 439	782	17,62%
Consommations carb. & lub	3 023	3 033	- 10	- 0,33%
Electricité	2 274	2 229	46	2,05%
Consommation petit outillage	79	80	- 1	- 1,78%
Consommations emballages	1 145	936	210	22,42%
Consommations Engrais & herbicides	3 100	2 944	156	5,29%
Produits chimiques	868	473	395	83,59%
Autres non ventilés	450	717	- 267	- 37,28%
Total autres achats & Variation de stocks	**16 160**	**14 850**	**1 310**	**8,82%**

L'année 2020 enregistre une augmentation de 1 310 millions F.CFA des autres achats, passant de 14 850 millions F.CFA à 16 160 millions F.CFA.

La variation par rapport à 2019 est due à l'effet conjugué :

- de la hausse de la consommation des pièces de rechange (+782 millions F.CFA) suite aux réparations de l'outil de production (il s'agit essentiellement de travaux immobilisés);
- de l'augmentation des consommations d'engrais et herbicides (+ 156 millions F.CFA) suite à l'épandage d'engrais sur les superficies des extensions et du traitement des maladies.
- et de l'augmentation des consommations de produits chimiques (+395 millions F.CFA) et de emballages (+210 millions F.CFA) suite à l'augmentation de la production de sucre.

4.2.6 Les frais de transport

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Transport sucre	505	465	40	8,62%
Frais déplacement du personnel	174	263	- 89	- 33,69%
Total transport	**680**	**728**	**- 48**	**- 6,66%**

Les frais de transport augmentent de 40 millions F.CFA du fait de l'évolution du sucre produit et vendu.

Les frais de déplacement du personnel baissent de 89 millions F.CFA à cause de la restriction des voyages suite à la COVID-19.

4.2.7 Les services extérieurs

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Travaux sous-traités	410	650	- 240	- 36,92%
Location bâtiments et matériels	1 753	1 381	373	27,01%
Entretien et réparation	1 623	1 407	216	15,34%
Assurances multirisques & auto	501	447	54	12,05%
Frais de Communication	205	215	- 10	- 4,81%
Commissions bancaires	230	175	55	31,30%
Honoraires	2 997	2 970	28	0,94%
Frais de mission & réception	171	299	- 128	- 42,90%
Autres non ventilés	500	916	- 416	- 45,39%
Total services extérieurs	**8 390**	**8 460**	**- 70**	**- 0,82%**

Les services extérieurs sont restés quasiment stable entre 2019 et 2020. Certains postes ont enregistré des baisses tandis que d'autres ont vu leurs charges augmentées d'une année à l'autre.

Les augmentations de charges ont porté sur:

- la location d'engins pour la maturation (augmentation des superficies maturées) et le ramassage (le parc d'engins de ramassage de SUCRIVOIRE est vieillissant).
- les entretiens et réparations de l'outil de production.

Les baisses de charges concernent :

- les travaux sous traités (aucune extension de superficies n'a été effectué en 2020 contrairement à 2019),
- les frais de missions et réception (restriction sur les voyages suite à la COVID-19),
- les autres charges non ventilées,



Un pied de pivot en plantation

4.2.8 Les impôts et taxes

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Fonciers	263	253	10	4,02%
Patentes	183	201	- 18	- 9,12%
Impôts sur salaires	652	474	178	37,44%
Autres	721	152	569	373,62%
Total impôts et taxes	**1 819**	**1 081**	**739**	**68,35%**

Les impôts et taxes se chiffrent à 1 819 millions de FCFA soit une hausse de 68,35% par rapport à 2019.

SUCRIVOIRE a fait l'objet d'une vérification générale de comptabilité qui a porté sur les exercices 2018 et 2019. Ce contrôle a abouti à un redressement fiscal de 590 millions de FCFA.

4.2.9 Les autres charges

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Provisions stocks	237	388	- 151	
Provisions créances douteuses	149	76	73	96%
Pertes sur créances clients	38	26	12	45%
Autres non ventilés	253	213	40	19%
Total autres charges	**678**	**704**	**- 26**	**- 3,69%**

Les autres charges sont en baisse par rapport à 2019 et se chiffrent à 678 millions de FCFA en 2020.

4.2.10 Autres produits

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Autres produits	48	18	29	159,60%
Reprise provision créances clients	82	36	46	127,61%
Reprise provision stocks	119	246	- 126	- 51,42%
Total autres produits	**249**	**300**	**- 51**	**- 17,01%**

Les autres produits ont enregistré les reprises de provisions de stock obsolète de 119 millions F.CFA et 82 millions F.CFA de reprise de créances clients.

4.2.11 Les charges de personnel

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Salaires Permanents	7 978	7 998	- 20	- 0,25%
Salaires Temporaires	4 867	4 885	- 18	- 0,36%
Charges sociales	483	502	- 19	- 3,78%
Total frais de personnel	**13 328**	**13 384**	**- 57**	**- 0,42%**

La masse salariale de SUCRIVOIRE n'a quasiment pas varié de 2019 à 2020 malgré l'augmentation de la production.

La réorganisation effectuée au 2eme semestre 2020 entrainera une baisse de la masse salariale en 2021.

4.2.12 Les dotations aux amortissements et provisions

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Amortissements	9 149	9 186	- 36	- 0,39%
Provisions pour risques	90	401	- 311	- 77,50%
Dotations amortissements et provisions	**9 239**	**9 586**	**- 347**	**- 3,62%**

Les dotations aux amortissements ont baissé de 347 millions F CFA passant de 9 586 millions F CFA en 2019 à 9 239 millions F CFA en 2020.

Cette variation est due à la baisse du niveau des investissements sur les dernières années.

4.2.13 Le résultat financier

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Frais financiers CMT	641	778	- 137	- 17,61%
Escomptes accordés	399	326	73	22,25%
Intérêts sur crédit spot	1 072	1 122	- 49	- 4,38%
Total charges financières	**2 113**	**2 226**	**- 114**	**- 5,10%**
Intérêts sur placements financiers	21	35	- 14	- 40,04%
Reprises de provision de provisions financières	- 218	- 328	111	- 33,72%
Résultat financier (charges financières nettes)	**- 1 874**	**- 1 863**	**- 11**	**0,60%**

Le résultat financier de l'exercice 2020 indique une perte nette 1 874 millions F.CFA quasi identique à l'exercice précédent.

4.2.14 Le résultat HAO

(En millions de FCFA)

Libellés	31.12.20	31.12.19		Variation
Charges HAO	-	- 15	15	- 100,00%
Produits HAO	95	0	95	67613,16%
Plus ou Moins-value de cession	- 550	- 2 327	1 777	- 76,37%
Résultat HAO	**- 455**	**- 2 342**	**1 887**	**- 80,56%**

Le résultat HAO est une perte nette de 455 millions F.CFA qui s'explique essentiellement par la moins-value constatée sur la sortie de l'actif des immobilisations non vues au cours de l'inventaire réalisé par le cabinet Deloitte.

4.2.15 Le résultat net

Sucrivoire renoue avec la croissance après deux exercices déficitaires. Le résultat net bénéficiaire réalisé en 2020 est de 1 788 millions de FCFA contre une perte nette de 5 339 millions FCFA en 2019.

I-5. Résultat et Situation Financière IFRS

I-5-1. Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes Syscohada

Pour les besoins du passage en IFRS les comptes 2020 Syscohada ont été retraités pour être présentés selon le format IFRS.

Les principaux ajustements résultent de l'application de normes qui sont résumées ci-après :

a. IAS1 : Cette norme régit la présentation des états financiers IFRS, obligeant notamment la présentation de l'actif et du passif respectivement selon les critères de liquidité et d'exigibilité croissantes. Elle obligeant notamment à répartir les créances et dettes en fonction de leurs échéances entre court terme « courant » et long terme « non courant »

b. IAS12 : Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers

c. IFRS9 : Cette norme traite essentiellement la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. (A ce titre les dettes financières sont réévaluées au coût amorti par actualisation des échéances futures, les actifs et passifs financiers évaluation au Coût amorti par actualisation des échéances futures actifs et passifs financiers sur la base d'un taux..., etc...)

d. IAS38 : régissant les normes de comptabilisation des actifs incorporels

e. IFRS16 : Cette norme régit les contrats de location. Un droit d'usage et une dette correspondante sont constatés au bilan pour tous les contrats de location de plus d'un an, à renouvellement implicite et d'un montant annuel supérieur à l'équivalent en devise de tenue de compte à 5000 USD. Le loyer se décompose en amortissement et frais financiers.


Vue aérienne d'une parcelle de cannes



Des boutures de cannes

I-5-2. Bilan IFRS au 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS		
Immobilisations incorporelles	1 331	13 166
Immobilisations corporelles	39 026 440	36 768 477
Droits d'usage des immobilisations louées	4 649 027	3 019 392
Actifs biologiques	6 186 938	6 554 145
Actifs financiers non courants	594 430	598 551
Impot différé actif	2 744 504	2 365 522
Actifs non courants	**53 202 669**	**49 319 253**
Stocks	40 072 786	38 181 440
Créances clients	1 805 371	1 219 930
Autres actifs courants	3 745 813	4 624 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 823 191	2 743 491
Actifs courants	**47 447 160**	**46 769 551**
Total actif	**100 649 829**	**96 088 804**

En milliers de FCFA	31-déc-20	31-déc-19
PASSIF		
Capitaux propres	**45 886 852**	**43 750 504**
Capital social	24 500 000	24 500 000
Reserves	24 554 273	23 544 675
Report à nouveau	- 5 640 321	- 301 205
Resultat	2 472 900	- 3 992 966
Emprunt long terme	3 350 033	5 149 446
Passifs locatifs	4 486 679	2 696 444
Provision	925 807	1 142 789
Passifs non courants	**54 649 372**	**52 739 182**
Concours bancaires	10 872 591	11 406 046
Emprunt part court terme	2 188 108	5 944 014
Passif de location à court terme	324 492	641 974
Fournisseurs et autres créditeurs	32 615 266	25 357 587
Passifs courants	**46 000 458**	**43 349 622**
Total passif	**100 649 829**	**96 088 804**

I-5-3. Tableau de passage Bilan Syscohada aux IFRS 2020

En milliers de FCFA

	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instruments financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 38 Immobilisation incorporelle	31.12.2020 IFRS
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles	1 331							1 331
Immobilisations corporelles	39 928 103					- 901 663		39 026 440
Droits d'usage des immobilisations louées	122 444					4 526 582		4 649 027
Actifs biologiques plantes productrices	6 186 938							6 186 938
Actifs financiers non courants	1 222 408	- 348 496			- 279 481			594 430
Impot différé actif			2 744 504					2 744 504
Actifs non courants	**47 461 224**	**- 348 496**	**2 744 504**	**-**	**- 279 481**	**3 624 919**	**-**	**53 202 669**
Stocks	40 072 786							40 072 786
Créances clients	1 805 371							1 805 371
Autres actifs courants	3 397 316	348 496						3 745 813
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 823 191							1 823 191
Actifs courants	**47 098 664**	**348 496**	**-**		**-**	**-**	**-**	**47 447 160**
Total Actif	**94 559 888**	**-**	**2 744 504**	**-**	**- 279 481**	**3 624 919**	**-**	**100 649 829**

En milliers de FCFA

	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 12 Impot sur le resultat	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 9 Instruments financiers	IFRS 16 Contrat de location	IAS 38 Immobilisation incorporelle	31.12.2020 IFRS
PASSIFS								
Actifs non courants	**43 897 656**	**-**	**2 744 504**	**-**	**- 291 620**	**- 463 687**	**- 0**	**45 886 852**
Capital social	24 500 000							24 500 000
Reserves	23 249 799		2 477 706	- 448 735	- 398 967	- 173 379	- 152 150	24 554 273
Report à nouveau	- 5 640 321							- 5 640 321
Resultat	1 788 178		266 798	448 735	107 346	- 290 308	152 150	2 472 900
Emprunt long terme	5 526 002	- 2 188 108			12 139			3 350 033
Passifs locatifs	722 565					3 764 114		4 486 679
Provision	925 807							925 807
Autres passifs financiers								-
Impot différé passif								-
Actifs non courants	**51 072 030**	**- 2 188 108**	**2 744 504**	**-**	**- 279 481**	**3 300 427**	**- 0**	**54 649 372**
Concours bancaires	10 872 591							10 872 591
Emprunt part court terme								2 188 108
Passif de location à court terme						324 492		324 492
Fournisseurs et autres passifs	32 615 266							32 615 266
Autres passifs courants								-
Passifs courants	**43 487 858**	**2 188 108**	**-**	**-**	**-**	**324 492**	**-**	**46 000 458**
Total passif	**94 559 888**	**-**	**2 744 504**	**-**	**- 279 481**	**3 624 919**	**- 0**	**100 649 829**

I-5-4. Compte de résultat IFRS au 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	31-déc-20	31-déc-19
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	63 333 302	56 656 139
Achats consommés	- 30 201 406	- 27 223 782
Marge brute	33 131 896	29 432 357
Charges de personnel	- 13 327 277	- 13 384 238
Charges externes	- 2 927 250	- 4 803 506
Impots et taxes	- 1 819 242	- 1 080 637
Dotations aux amortissements et reprises	- 8 452 319	- 9 980 543
Autres produits d'exploitation	248 832	299 852
Autres charges d'exploitation	- 1 357 840	- 1 432 357
Resultat opérationnel courant	**5 496 800**	**- 949 073**
Autres produits opérationnels	112 071	3 613
Autres charges opérationnelles	- 1 135 018	- 2 670 994
Resultat opérationnel	**4 473 852**	**- 3 616 454**
Charge d'intérêt des passifs locatifs	- 214 776	- 205 380
Autres produits financiers	346 000	364 424
Autres charges financières	- 2 112 700	- 2 162 681
Resultat avant impot	2 492 376	- 5 620 091
Charge/Produit d'impot sur les sociétés	**- 19 476**	**1 627 125**
Résultat net	**2 472 900**	**- 3 992 966**

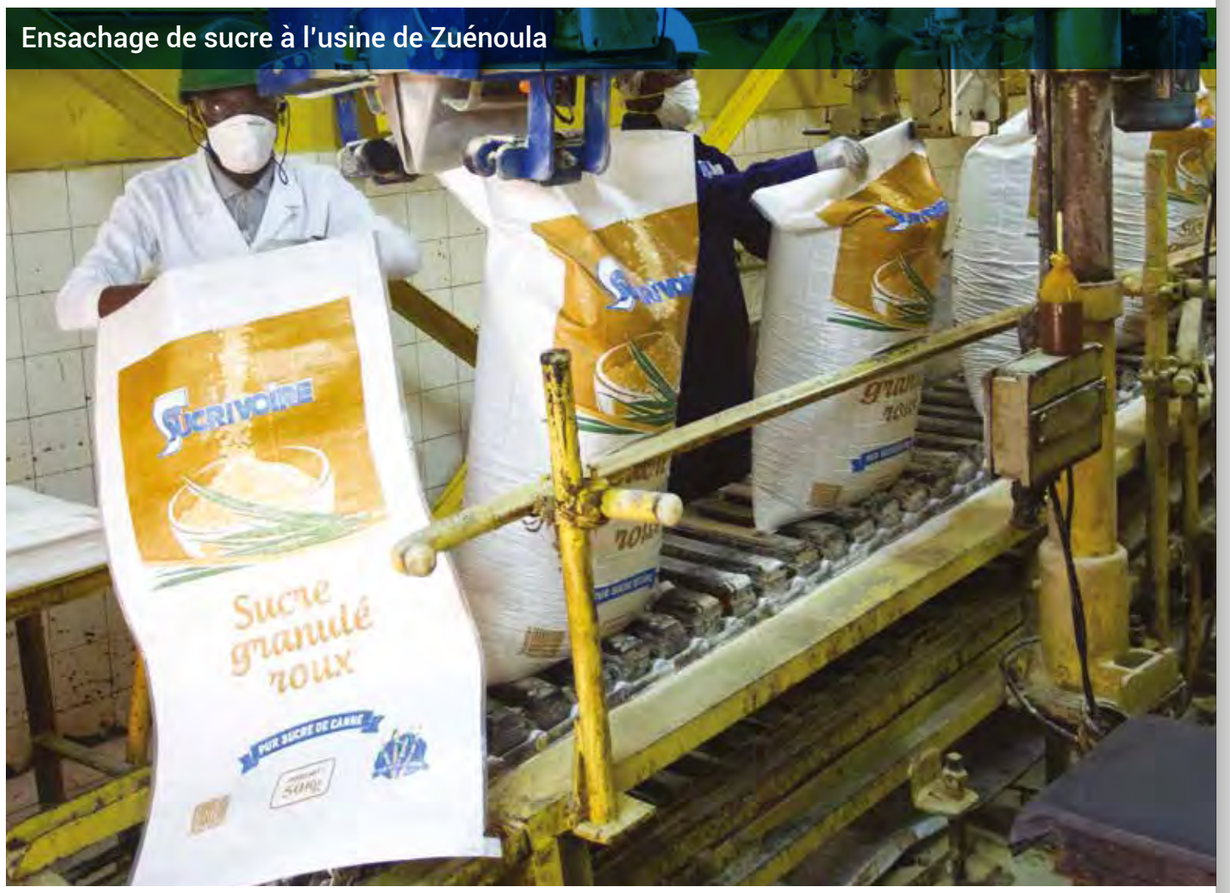


I-5-5. Tableau de passage Compte de Résultat Syscohada aux IFRS 2020

En milliers de FCFA	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 12 Impot sur le resultat	IFRS 9 Instruments financiers	31.12.2020 IFRS	IAS 38 Immobilisation incorporelle	IAS 19 Avantages du personnel	IFRS 16 Contrat de location	IFRS 9 Instruments financiers
COMPTE DE RESULTAT								
Chiffre d'affaires	63 333 302			63 333 302				
Achats de marchandises				-				
Achats consommés	- 30 201 406			- 30 201 406				
Marge brute	33 131 896			33 131 896	-	-	-	-
Charges de personnel	- 13 327 277			- 13 327 277				
Charges externes	- 3 586 172			- 2 927 250			658 922	
Impots et taxes	- 1 819 242			- 1 819 242				
Dotations aux amortissements et reprises	- 8 886 528			- 8 452 319	152 150	448 735	- 166 677	
Dotations aux provisions				-				
Autres produits d'exploitation	8 886 528			248 832				
Autres charges d'exploitation	- 1 357 840			- 1 357 840				
Resultat opérationnel courant	**4 403 669**	**-**		**5 496 800**	**152 150**	**448 735**	**492 246**	**-**
Autres produits opérationnels	112 071			112 071				
Autres charges opérationnelles	- 567 241			- 1 135 018			- 567 777	
Resultat opérationnel	**3 948 498**	**-**		**4 473 852**	**152 150**	**448 735**	**- 75 531**	**-**
Cout de l'endettement financier	-			-				
Charge d'intérêt des passifs locatifs				- 214 776			- 214 776	
Autres produits financiers	238 654		107 346	346 000				107 346
Autres charges financières	- 2 112 700			- 2 112 700				
Resultat avant impot	**2 074 452**	**-**	**107 346**	**2 492 376**	**152 150**	**448 735**	**- 290 308**	**107 346**
Charge / Produit d'impot sur les sociétés	**- 286 274**	**266 798**		**- 19 476**				
Résultat net	**1 788 178**	**266 798**	**107 346**	**2 472 900**	**152 150**	**448 735**	**- 290 308**	**107 346**

I-5-6. Etats du Résultat Global au 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	31-12-2020	31-12-2019
Résultat net de la période	**2 472 900**	**- 3 992 966**
I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:		
Sous-total I	**-**	**-**
II. Eléments non reclassables en compte de résultat:		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite	- 448 735	260 742
Effet d'impôt	112 184	- 65 185
Sous-total II	**- 336 551**	**195 556**
Résultat global au titre de la période, net d'impôt	**2 136 349**	**- 3 797 410**



Ensachage de sucre à l'usine de Zuénoula

I-5-7. Tableau de Flux de Trésorerie IFRS au 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net	**2 472 900**	**- 3 992 966**
Elimination des amortissements et provisions	8 386 804	9 980 543
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	- 1 202 859	- 995
Elimination des plus ou moins values de cession	549 969	2 327 105
Total marge brute d'autofinancement	**10 206 814**	**8 313 687**
Elimination variation impôts différés	- 266 798	- 1 627 125
Incidence de la variation des stocks et en cours	- 1 891 345	- 366 360
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés	293 436	1 211 475
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés	7 257 679	1 096 291
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**15 599 786**	**6 205 018**
Acquisition d'immobilisations	- 13 595 428	- 8 960 332
Cession d'immobilisations	2 580 608	3 473
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	**- 11 014 820**	**- 8 956 860**
Dividendes versés	-	-
Emissions d'emprunts	146 377	5 418 445
Remboursements d'emprunts	- 5 118 189	- 4 616 783
Variation nette des concours bancaires	-	-
Total flux net provenant du (affecté au) financement	**- 4 971 812**	**801 662**
Incidence des changements dans les principes retenus	-	-
Variation de trésorerie	- 386 845	- 1 950 180
Trésorerie d'ouverture	**- 8 662 555**	**- 6 712 375**
Trésorerie de clôture	**- 9 049 401**	**- 8 662 555**

I-6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Après plusieurs mois de négociation, SUCRIVOIRE a bénéficié d'un financement de 22 milliards fin janvier 2021, représentant le premier tirage des 43 milliards sollicités dans le cadre de ses travaux d'augmentation de capacité.

Le risque sur les délais d'approvisionnement en pièces de rechange et en intrants pour la campagne prochaine persiste à cause de la crise mondiale liée à la COVID-19.

Afin d'éviter des retards de démarrage des usines, Sucrivoire se voit dans l'obligation d'anticiper autant que possible certaines commandes à longs délais.

Depuis décembre 2020, Sucrivoire fait l'objet d'un contrôle douanier initié par la Direction des enquêtes douanières au titre des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020. Ce contrôle vise d'une part le respect des volumes et qualités de sucre importé suivant les autorisations du Ministère du Commerce ; et d'autre part la correcte liquidation de la TVA sur ces importations au cordon douanier.

Dans le courant de l'exercice 2021, des notifications ont été adressées à la Société pour mauvaise application des autorisations reçues du Ministère du commerce d'une part ; et d'autre part pour mauvaise interprétation des textes instituant la taxe de péréquation dans la liquidation de la TVA au cordon douanier.

Sucrivoire conteste ces notifications et a décidé de faire un recours contentieux devant le Directeur des Enquêtes Douanières.

I-7. Évolution prévisible et perspectives

La campagne encours va se terminer avec une production proche de celle de l'exercice dernier, soit environ 96 000 tonnes de sucre.

Ces chiffres de production qui sont en nette progression par rapport aux campagnes difficiles de la période 2016-2019 confirment l'amélioration générale de la productivité de l'entreprise.

Cependant la production de sucre n'est pas encore au niveau du volume des cannes usinées à cause des taux d'extraction de sucre qui demeurent moyens, bien qu'on observe une amélioration.

Il est pour cela impératif pour Sucrivoire d'accélérer les travaux d'augmentation de capacité afin d'usiner les cannes dans la période optimale pendant que les autres chantiers d'amélioration de la performance se poursuivent (variété à haut potentiel, amélioration des pratiques culturales, réduction des coûts…).

Par ailleurs, le contrat plan entre les industries sucrières et l'Etat de Côte d'Ivoire n'est pas encore signé bien que finalisé depuis plusieurs mois.

Une équipe féminine en plantation



06

Pavés fabriqués à partir des déchets plastiques de l'Unité Agricole Intégrée de Zuénoula

RAPPORT RSE

I - Faits marquants

I-1 Nos projets de certifications

Dans un souci d'amélioration continue, les projets de certifications du système de management santé sécurité au travail et environnemental ont démarré sur les UAI de Zuenoula pour la norme SMSST ISO 45001 et la norme SME ISO 14001 à Borotou.

I-2 Nos initiatives en matière de durabilité

SUCRIVOIRE, acteur majeur de la filière sucre ivoirienne a pris une part active aux travaux **d'améliorations du référentiel Bonsucro** en partenariat avec l'**Association Française de la Canne à Sucre** sous l'égide de la norme **Bonsucro**.

Le projet de canne pluviale assistée avec l'utilisation des effluents de l'usine est effectif à l'UAI de Zuenoula. Ce projet a permis d'assister en matière d'irrigation **200 ha** en année 1 avec pour objectifs à terme de **1500 ha**.

Les sites de valorisations des déchets ménagers des UAI ont augmenté leur capacité de traitement des déchets biodégradables et plastiques.

Nous avons réalisé une étude socio-économique qui avait pour thème : **« Etude d'impact socio-économique du projet de cannes villageoises sur les conditions de vie des producteurs des UAI de SUCRIVOIRE ».** Les résultats de cette étude nous permettront d'améliorer aux mieux les conditions de vie des planteurs.

II -Nos performances ESG

II-1 Gouvernance

II-1-1. La durabilité au cœur de notre stratégie

En 2020, la stratégie de développement de l'entreprise tient compte des orientations de la nouvelle stratégie Développement Durable du Groupe SIFCA. Tous les projets stratégiques pour le développement de nos opérations ont pour piliers :

- L'Amélioration des conditions de travail et de vie de nos collaborateurs
- La prise en compte des exigences de toutes les parties prenantes
- La préservation de l'environnement

II-1-2. Ethique et lutte contre la corruption

La mise en place d'un comité éthique présidé par le Directeur Général de SUCRIVOIRE est effective avec les représentants des travailleurs qui y siègent.

Trouver ci-dessous les effectifs des travailleurs permanents.

	Sites			
Désignation	**Borotou Koro**	**Zuenoula**	**Siège**	**2020**
Effectif-Hommes	289	260	40	589
Effectif-Femmes	29	25	10	64
Cadres-Total	24	25	19	68
Cadres-Hommes	22	25	16	63
Cadres-Femmes	2	0	3	5
Femmes dans le Comité de direction	0	1	0	1
% cadres	7,41%	8,77%	38,00%	**10,32%**

II-1-3. Social & Sociétal

II.3.1 SOCIAL

▪ Dialogue Social

Un cadre permanent de dialogue est établi sur les Unités Agricoles Intégrées (Borotou, Zuenoula) avec les délégués du personnel et les délégués syndicaux. Les réunions mensuelles sont tenues afin de débattre des préoccupations des travailleurs ; ainsi nous notons :

- 46 délégués du personnel sur l'ensemble des 02 UAI
- 04 organisations syndicales (SYNATRAP-S ; SYNTRASU ; SYNATSUCI ; SYNSUZ)
- 01 réunion annuelle avec la Direction Générale en début de campagne sucrière
- 06 réunions annuelles sur les sites avec le Directeur de l'UAI.

▪ Nos Collaborateurs

Nos employés constituent notre richesse première, car leur bien-être est aux cœurs de notre développement.

La formation de nos collaborateurs est un engagement fort de notre politique sociale :

Désignation	**Global SUCRIVOIRE 2020**
Nombre total heures de formation	21 717
Nombre de salariés formés	350
Volume moyen d'heures de formation / salariés (HOMME+FEMME) / an	434,34
Nombre de salariés femmes formées	11
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	478
Volume moyen d'heures de formation / salarié / an – Femme	**43,45**

De plus, cet engagement est matérialisé par la construction du centre de formation à Zuenoula agréé par le FDFP.

▪ Sante Securite au Travail

1.3.1.1 - Accéder aux soins santé de qualité pour tous les travailleurs

Tous les travailleurs de SUCRIVOIRE bénéficient d'une assurance maladie en fonction de leur catégorie socio-professionnelle.

	Statut
Catégories	**Taux de couverture**
Cadres	100 %
Agent de Maîtrise	80 %
Employés	80 %
Ouvriers	80%
Travailleurs saisonniers	**70%**

Cette assurance couvre les travailleurs permanents et tous les membres de leur famille. Les saisonniers sont couverts ainsi que 04 membres de leurs familles (conjointe, 03 enfants) pendant le temps de leur contrat de travail.

Offrir un cadre de travail sain, sécurisé préservant la santé des travailleurs

Le respect de la règlementation et des exigences de toutes les parties prenantes en matière de santé sécurité au travail font parties des indicateurs de performances de nos opérations.

Un coupeur de cannes



	Sites			
Désignation	**Borotou Koro**	**Zuenoula**	**Siège**	**2020**
Nombre d'accidents du travail (≥ 1 JAT) - Usine + Annexes (Laboratoire, Atelier, Garage)	14	10	0	24
Nombre d'accidents du travail (≥ 1 JAT) - Administration + Centre de santé	5	1	0	6
Nombre d'accidents du travail (≥ 1 JAT) - Plantation	54	33	0	87
Nombre total d'accidents de Travail	**73**	**44**	**0**	**117**
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - Usine + Annexes (Laboratoire, Atelier, Garage)	98	44	0	142
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - Administration + Centre de santé	106	7	0	113
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - Plantation	457	247	0	704
Nombre total d'accidents de Travail	**661**	**298**	**0**	**959**
Heures totales théoriques travaillées	8 112 544	5 384 032	162 480	13 659 056
Taux de Fréquence des Accidents (TF)	**9,00**	**8,17**	**0,00**	**8,57**
Taux de Gravité des Accidents (TG)	**0,08**	**0,06**	**0,00**	**0,07**
Taux de Fréquence des Accidents (TF) Groupe SIFCA	**2,50**	**2,50**	**2,50**	**2,50**
Taux de Gravité des Accidents (TG) Groupe SIFCA	**0,05**	**0,05**	**0,05**	**0,05**

Les réductions du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents de travail sont des objectifs clés de notre démarche d'amélioration continue en matière de management de la Santé Sécurité au travail. Ainsi, les projets de mécanisation des opérations agricoles qui sont en cours permettront de réduire significativement les dangers et risques professionnels.

▪ Cadre de Vie

1.3.1.2 - Loger décemment les collaborateurs des Unités Agricoles Intégrées

Les collaborateurs en poste sur nos sites sont logés dans les conditions respectant les standards du Groupe SIFCA et des exigences des parties prenantes en matière de logement. En plus des projets de construction et de réhabilitation des logements des travailleurs, la mise à jour du système d'assainissement des eaux de ménages, l'enlèvement quotidien des ordures ménagères, et les opérations de démoustication des quartiers d'habitation, sont autant d'actions menées pour l'amélioration du cadre de vie des travailleurs.

Trouver ci-dessous le nombre des logements par UAI.

UAI	Nombres Logements
Borotou- Koro	875
Zuenoula	562

1.3.2 SOCIETAL

Nous soutenons l'atteinte des objectifs de Développement Durable mondial à travers la réalisation de projets communautaires au profit des communautés riveraines de nos Unités de production :

UAI	Projets	Axes	Bénéficiaires / Villages	Cibles	ODD (Objectif de DD)
Borotou – Koro	Don de Forage équipé d'une pompe à motricité humaine	Santé	Kognimansso	1000 habitants	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
			Kountiguisso	1500 habitants	ODD 6 : Eau propre et assainissement
	Don d'un logement d'infirmier		Kangana	2000 habitants	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
Zuenoula	Don de Forage équipé d'une pompe à motricité humaine		Ballogui	1000 habitants	ODD 3 : Bonne santé et bien-être
			Gouétyfla	1000 habitants	ODD 6 : Eau propre et assainissement
	Don d'une école de 03 classes	Education	Bouata	285 enfants en âge d'être scolarisés	ODD 4 : Éducation de qualité
			Sehizra	200 enfants en âge d'être scolarisés	

06 salles de classe offertes à l'Etat de Côte d'Ivoire et aux communautés
4500 ménages ont accès à l'eau potable conformément aux normes nationales
3500 personnes ont accès aux soins de santé dans les meilleures conditions
80.000 euros investis au profil des communautés (infrastructures, mécénats)

En plus, des infrastructures sociales de base nous contribuons à réduire fortement la pauvreté dans les communautés riveraines à travers le développement des cannes villageoises :

161.948,58 Tonnes de canne à sucre achetées aux petits planteurs villageois
4.313.988 euros distribués aux petits planteurs
2000 planteurs encadrés

Logement d'infirmier construit à Kangana (Borotou-Koro)



3.2 - ENVIRONNEMENT

Toutes les activités de développement économique et sociale impactent fortement l'environnement. A cet effet, SUCRIVOIRE a fait de la préservation et la protection de l'environnement un axe majeur de sa politique de développement de ses opérations.

1. Gérer durablement les ressources en eau

La gestion durable de l'eau fait partie des performances de SUCRIVOIRE. Cette gestion responsable et durable de l'eau favorise le développement harmonieux des plantations industrielles et de l'agriculture vivrière nécessaire pour garantir une sécurité alimentaire. En outre le développement du projet de canne pluviale assistée à Zuénoula avec le traitement des effluents issus du procès à l'usine, permet d'irriguer des plantations de canne pendant la saison sèche, nous permettant ainsi d'apporter une réponse à la problématique du changement climatique.

2. Valoriser les déchets non dangereux industriels et les déchets des ménagères

L'augmentation de la capacité de production des sites de valorisation des déchets industriels et ménagers a permis de valoriser :

100 Tonnes de déchets plastiques pour la fabrication des pavés plastiques.
240 Tonnes de déchets biodégradables pour la fabrication de compostes (engrais bio)

III -Nos perspectives

La certification **ISO 45001** version 2018, Système de Management Santé et sécurité au travail à Zuenoula.

- La certification **ISO 14001** version 2015, Système de Management environnemental à Borotou.
- La mise à jour de la cartographie des parties prenantes.
- L'intégration de la nouvelle stratégie DD dans les opérations de production.

Un bassin de lagunage



02

RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport Spécial du Président du Conseil d'Administration Sur le Gouvernement d'Entreprise, les Procédures de Contrôle Interne et de Gestion des Risques

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration de SUCRIVOIRE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 06 Avril 2021, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 7 Avril 2021.

Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration à la date du présent rapport est la suivante :

Nom ou dénomination sociale	Fonction
M. Jean-Louis BILLON	Président du conseil d'administration
M. Alassane DOUMBIA	Administrateur
M. Pierre BILLON	Administrateur
M. Nazaire GOUNONGBE	Administrateur
M. Nicolas MAIGROT	Administrateur
M. Sébastien MAMET	Administrateur
M. Jean-Luc BEDIE	Administrateur
Mme Affoué YATIE née YAO	Administrateur
SIFCA S.A (RP : Bertrand VIGNES)	Administrateur
SIFCOM S.A (RP: Lucie BARRY-TANNOUS)	Administrateur
IMMORIV S.A (RP: David BILLON)	Administrateur
IVOIREL LIMITEE (RP: Henri HAREL)	Administrateur

La liste des autres mandats exercés par les administrateurs dans d'autres sociétés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est la suivante :

Nom et prénoms ou dénomination sociale du membre	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé
M. Jean-Louis BILLON	**Président du Conseil d'Administration de :** - SAPH
M. Alassane DOUMBIA	**Président du Conseil d'Administration de :** - SIFCA - MOPP - CRC - WAL -SENDISO - PALMCI **Administrateur de :** - SIFCOM - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SAPH - SANIA Cie - RENL -GREL - SIPH - CGECI - BIOKALA - BIOVEA - GOLDEN SIFCA **RP. de SIFCOM au conseil de :** - ATC COMAFRIQUE - SMT-CI **RP. de IMMORIV au conseil de :** - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SIFCOM - SIFCA -PALMCI
SIFCA S.A (RP : Bertrand VIGNES)	**Administrateur de :** - PALMCI - SAPH - SIPH - SIFCOM ASSUR - THSP
M. Pierre BILLON	**Président du Conseil d'Administration de :** - ATC-COMAFRIQUE - GREL - SIPH - SANIA Cie **Administrateur de :** - PALMCI - SICOMED - MOPP - RENL - WILMAR AFRICA LIMITED - CRC - SIMDA - SOGEMED - MCI Côte d'Ivoire - MOVIS - SIFCOM - SENDISO - SMT CI - COMAFRIQUE TECHNOLOGIE - COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES (CHL) **RP. de SIFCOM au conseil de :** - Orange CI - France Câbles - France - Canal + CI - SIMDA **RP. de SIPH au conseil de :** - SAPH **RP. de SIFCA au conseil de :** - BIOKALA
M. Nazaire GOUNONGBE	**Administrateur de :** - MOPP - RENL **RP. de SIFCA au conseil de :** - PALMCI
SIFCOM S.A (RP: Lucie BARRY-TANNOUS)	**Administrateur de :** - Orange CI - France Câbles - France - Canal + CI - SIMDA - SAPH - SMT C.I - ATC COMAFRIQUE - COMPAGNIE HOTELIERE DES LAGUNES - COMAFRIQUE TECHNOLOGIE
IMMORIV S.A (RP: David BILLON)	**Administrateur de :** - COMAFRIQUE TECHNOLOGIES - SIFCOM - SIFCA - PALMCI - SIPH
M. Jean-Luc BEDIE	**Administrateur de :** - SAPH - SIFCOM - AERIA -LMH - BRVM
Mme. Affoué YAO née YATIE	Pas d'autre mandat
M. Sébastien MAMET	Pas d'autre mandat
M. Nicolas MAIGROT	Pas d'autre mandat
IVOIREL LIMITEE	Pas d'autre mandat

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

• Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.
Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

• Convocation des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2020 :

Le 16 avril 2020, le Conseil d'Administration a statué sur les points suivants :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la marche de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes (Article 715) Le rapport des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA ;
- La synthèse des travaux du Comité d'Audit ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
- La proposition d'allocation d'une indemnité de fonction aux administrateurs pour l'exercice 2019 ;
- L'approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les mesures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Le rapport sur la campagne 2019-2020.

Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2020 a statué sur les points suivants :

- Le rapport de gestion complémentaire sur les états financiers en IFRS ;
- La présentation du rapport des Commissaires aux comptes ;
- La présentation des états financiers en IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- La fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que la présentation des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale amendée pour intégrer le résultat de l'exercice selon la norme comptable IFRS.

Le Conseil d'Administration du 15 Octobre 2020 a statué sur les points suivants :

- L'autorisation d'emprunt d'un montant de quarante-trois milliards de francs CFA auprès de banques locales ;
- L'autorisation de constitution de sûretés ;
- L'autorisation de signature des documents de financement et de sûretés ;

Le Conseil d'Administration du 26 novembre 2020 a statué sur les points suivants :

- Le compte rendu de la campagne 2019/2020 :
- Le démarrage de la campagne 2020-2021 ;
- Le résultat provisoire au 31 décembre 2020 ;
- La présentation des travaux du Comité d'audit ;
- La situation du projet d'extension de la raffinerie ;
- L'examen et l'adoption des budgets 2021 ;
- L'autorisation de conclusion d'une convention règlementée : rémunération par SUCRIVOIRE de la garantie autonome à première demande octroyée par SIFCA dans le cadre de l'emprunt de 43 milliards de francs CFA.
- Renouvellement du mandat du Directeur Général.

• Compte-rendu du Conseil d'Administration

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, cotés et paraphés. Ces procès-verbaux sont certifiés sincères par le Président de séance et au moins un administrateur.

• Compte-rendu du Conseil d'Administration

Préalablement aux réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

• Comité spécialisé

Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Le Comité d'audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition et missions

Le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Il est composé de :

- Monsieur Alassane Doumbia ;
- Monsieur Pierre Billon ;
- Madame Lucie Barry-Tannous ;
- Monsieur Nazaire Gounongbé ;
- Monsieur Sébastien Mamet ;
- Monsieur Jean-Luc Bédié.

La présidence du Comité d'audit est assurée par monsieur Alassane DOUMBIA.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit de SUCRIVOIRE s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2020.

Le 16 avril 2020 : Le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 07 Novembre 2019 ;
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Revue des conclusions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019
- Présentation de la cartographie des risques et du plan d'audit 2020
  Examen du projet de rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne.

Le 22 septembre 2020 : Le Comité d'audit a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 16 Avril 2020
- Examen de l'information financière au 30 Juin 2020
  - Présentation des comptes au 30 Juin 2020
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2020
  - Conclusions des travaux des CAC au 30 Juin 2020

- Compte-rendu des activités d'audit interne du premier semestre 2020
  - Suivi de la mise en œuvre du plan d'audit interne 2020
  - Axes d'amélioration des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne
- Examen du projet de code de gouvernance des sociétés cotées à la BRVM
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit

Le 26 novembre 2020 : Le Comité d'audit a délibéré sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal du Comité d'audit du 22 Septembre 2020
- Examen de l'information financière au 30 Septembre 2020
  - Présentation des comptes au 30 Septembre 2020
  - Présentation des comptes probables de l'exercice 2020
  - Programme d'audit des CAC
- Budget 2021 : Analyse méthodologique et des risques majeurs
- Plan d'actions pour la mise en œuvre du projet « Risques & Contrôle
- Suivi des décisions et recommandations antérieures du Comité d'audit
- Changement au sein de la Direction Audit Interne Groupe SIFCA

Les conclusions issues des travaux du Comité d'audit ont été régulièrement portées à la connaissance du Conseil d'Administration en 2020. Un compte-rendu annuel des activités du Comité d'audit est présenté au Conseil d'administration par le Président du Comité d'audit.

Comité de suivi.

Le Comité de Suivi est un organe ad hoc de consultation et de suivi des décisions prises par le Conseil d'Administration agissant par délégation et sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ce Comité sont les suivants :

Composition et missions

1. Le Comité de Suivi est composé des membres suivants :

   - Deux représentants de SIFCA : Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
   - Un représentant d'IVOIREL.

Participent également aux travaux du Comité de Suivi, si nécessaire, le Directeur Général de SUCRIVOIRE et le COMEX de SIFCA.

Le président du Comité de Suivi peut inviter pour consultation toute personne pour évoquer et débattre en séance d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Le Comité de Suivi nomme parmi ses membres un président.

2. Le Comité de Suivi s'assure :

   - De la mise en œuvre de la stratégie de SUCRIVOIRE, préalablement validée par le Conseil d'Administration ;
   - De la pertinence des choix technologiques et de leur adéquation avec la stratégie définie ;
   - De l'optimisation des projets d'investissements ;
   - De fixer les objectifs appropriés au management et de suivre la performance de SUCRIVOIRE.

De manière spécifique, ce Comité de Suivi est directement responsable de :

- Du recrutement des experts techniques pour le projet 160 MTS ;

- La levée de fonds pour financer le projet 160 MTS ;

- S'assurer que la structure opérationnelle et hiérarchique soit adéquat pour atteindre les objectifs opérationnels et financiers de SUCRIVOIRE, la remontée des informations au Conseil d'Administration sur la performance de SUCRIVOIRE, au minimum deux fois par an et toutefois que le Comité de Suivi le jugera nécessaire ;

- Avant présentation au conseil, de l'examen du budget annuel, comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les tableaux de financement et les budgets d'investissements ainsi que les engagements hors bilan.

Les réunions se sont régulièrement tenues au cours de l'exercice 2020.

Confidentialité des informations

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions du Conseil d'Administration et des comités spécialisés, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve à l'égard des informations qui leur sont communiquées par la société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil d'Administration.

Les missions et pouvoirs de la Direction Générale

La Direction Générale est exercée par le Directeur Général, qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux définis expressément par le Conseil d'administration. Ainsi, en sus des limitations de pouvoirs imposées par les lois et règlements, le Directeur Général soumet à un accord préalable du Conseil d'administration, les actions suivantes :

- Conclusion d'accords de prêts ou d'emprunt, facilités de paiement, sous quelque forme que ce soit et, plus généralement de tout contrat significatif avec des tiers impliquant un engagement financier supérieur à 100 millions de FCFA non prévu au budget ;

- Initiation de procédures judiciaires, abandon de créances ou transaction mettant fin à un litige, pour un montant supérieur à 50 millions de FCFA ;

- Le budget annuel dès lors qu'il est adopté, définit strictement le cadre d'action du Directeur Général qui :

  - ne peut engager, en cours d'exercice, des charges qui n'auraient pas été prévues, au-delà d'un montant de 50 millions de FCFA ou supérieures à 5% du poste budgétaire concerné ;

  - doit signaler au Conseil tout évènement susceptible de compromettre significativement le déroulement du budget adopté par le conseil.

- En matière de gestion des ressources humaines :

  - conclusion d'accords de prêts, facilités de paiement sous quelque forme que ce soit et, plus généralement, tout contrat significatif avec des employés impliquant un engagement financier supérieur à 10 millions de FCFA, non prévu au budget ou qui dépasse le budget ;

  - octroi à des employés soit, d'un salaire brut annuel supérieur à 30 millions de FCFA, soit de conditions différentes de celles normalement en vigueur ;

  - attribution à un cadre, d'une augmentation de salaire supérieure à 20% ou des augmentations successives conduisant à une augmentation supérieure à 20% sur une période de 12 mois ;

  - toute décision d'augmentation collective des salariés ;

  - toute décision de licenciement collectif, dès lors qu'elle concernera plus de 10 salariés.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Titre 2 : PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société SUCRIVOIRE, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale SIFCA et du Comité d'Audit.

I- DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société SUCRIVOIRE, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;

- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;

- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;

- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;

- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;

- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;

- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société SUCRIVOIRE est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de SUCRIVOIRE, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2020.

II- PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de SUCRIVOIRE couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

III- DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

Cette partie décrit la gouvernance mise en place pour assurer l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que l'organisation desdits systèmes. Cette description repose sur cinq composantes :

- L'organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates, et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société, et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- Une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne, ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Ces composantes sont détaillées ci-dessous :

1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de SUCRIVOIRE repose sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité, et centralisées par la Direction des Ressources Humaines,
- Un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise. Sur la base des descriptions et des finalités des postes, les objectifs globaux de l'entreprise sont déclinés en objectifs par département et par poste. Les évaluations annuelles permettent de mesurer l'atteinte des objectifs individuels et ceux des départements. Des formations adaptées sont administrées au personnel en fonction des niveaux de responsabilité et des besoins spécifiques,

- Un système de management de la qualité, mis en place selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015. En effet, la démarche qualité soutient l'ambition de satisfaire l'ensemble de nos partenaires et s'intègre donc dans nos objectifs à moyens et long termes. La société est certifiée ISO 9001 version 2015,
- Un système documentaire en ligne, accessible à l'ensemble du personnel et contenant, pour tous les processus de la société excepté les processus de gestion des ressources humaines, les procédures, instructions de travail, modes opératoires et formulaires en vigueur,
- Un système d'information intégré (ERP SAP), accessible en temps réel à tous les sites, à partir duquel les opérations de la société sont gérées et reportées. Ce système d'information comprend, notamment, une gestion des habilitations et accès,
- Des comptes et suivis budgétaires établis mensuellement et analysés, en vue à la fois, de garantir la fiabilité de l'information financière et de prendre des décisions pour améliorer les performances de la société.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants :

- Les budgets d'exploitation, d'investissements et de financements, établis annuellement et communiqués efficacement au sein de l'entreprise. Ces budgets sont déclinés par processus et communiqués aux responsables budgétaires, qui les répercutent à leurs équipes.
- Le système intégré (ERP SAP), accessible en temps réel, permettant à l'ensemble du personnel de disposer d'une information provenant d'une source unique et de procéder au suivi de l'exécution budgétaire.
- Les réunions du comité de direction (CODIR) regroupant l'ensemble des membres du comité de Direction qui se tiennent une fois par semaine, au Siège et sur les Unités Agricoles Intégrées, et qui permettent de discuter de l'exécution budgétaire et de plusieurs points relatifs au fonctionnement de l'entreprise.
- Des revues qualité de direction périodique, mises en place dans le cadre du système ISO 9001 version 2015, et destinées à examiner tous les indicateurs qualité par processus et définir des plans d'actions en vue d'accroitre l'efficacité du management de la qualité.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Ce processus est également destiné à saisir des opportunités, qui ne sont pas toujours anticipées, et qui peuvent apparaître dans la démarche de gestion des risques.

La gestion des risques est intégrée au processus de gouvernance de SUCRIVOIRE. Elle est prise en compte à chacune des étapes suivantes :

- Lors de la revue annuelle de la stratégie : un processus d'analyse des risques permet de définir des orientations, qui tiennent compte des contraintes internes et externes auxquelles la société est exposée.

- Lors du processus d'élaboration du budget : une analyse des risques permet de fixer les paramètres principaux et de construire des budgets qui sont en ligne avec les orientations stratégiques et la vision de la société.

- Le processus de gestion des risques entre dans une phase opérationnelle lorsque les objectifs de l'année ont été définis. Ces objectifs se matérialisent par des budgets (exploitation, investissements et trésorerie), ainsi que des plans de progrès dans une logique d'amélioration continue.

La gestion des risques de SUCRIVOIRE s'appuie sur une cartographie des risques, mise à jour sur une base semestrielle ou annuelle. La définition des rôles dans l'élaboration et le suivi de la cartographie des risques est la suivante :

- Les directions et départements sont en charge de gérer les risques liés aux objectifs qui leur ont été assignés. Ils constituent la première ligne de défense.

- Les Départements Finances, Contrôle de Gestion et Qualité, notamment, sont chargées de donner une assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs par les directions et départements. Cette assurance à la Direction Générale sur l'atteinte des objectifs et la maîtrise des risques constitue la deuxième ligne de défense.

L'audit interne effectue une évaluation annuelle indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Cette évaluation est discutée avec la Direction Générale. Il ressort de ces discussions, des recommandations que la Direction Générale transforme en plans d'actions, soit au niveau de la marche courante de l'entreprise, soit au niveau des plans de progrès à court et moyen termes.

4. Activités de contrôle

Les activités de contrôle s'appuient sur les composantes du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques présentées ci-dessus, à savoir :

- L'organisation générale du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- La diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables ;
- Le processus de gestion des risques.

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes :

- Chaque direction est chargée de s'assurer en permanence que les procédures en vigueur sont respectées. Les contrôles se font dans un premier temps par le supérieur hiérarchique et dans un second temps par le maillon suivant pour un processus donné.

- Les rapports mensuels de suivis budgétaires et leur analyse par le Comité de Direction : ces suivis mensuels permettent d'assurer un contrôle approfondi de l'atteinte des objectifs et de définir les plans d'actions d'amélioration.

- Le suivi permanent des indicateurs clés de l'activité, notamment ceux qui permettent d'évaluer les performances en matière d'achats et de production de cannes, du sucre et de la mélasse. Ces suivis permanents sont réalisés par des directions et départements dédiés, qui rendent compte à la Direction Générale, à travers des rapports.

- Les revues internes de processus, qui permettent d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité ISO 9001, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctives

- Des responsables, pilotes de processus et utilisateurs, qui mettent en œuvre dans le système de gestion intégrée SAP, un suivi permanent des activités réalisées par la société.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Afin d'assurer une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne et son fonctionnement, la société SUCRIVOIRE s'appuie sur la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA. En effet, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la holding SIFCA, société mère de SUCRIVOIRE, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SUCRIVOIRE et SIFCA. Le responsable de l'audit interne de SUCRIVOIRE est rattaché à la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA.

L'Audit Interne met en œuvre un plan d'audit annuel, établi conformément à la cartographie des risques, en vue de donner une assurance indépendante au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Les travaux d'audit sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIFCA et le Comité d'Audit. A la demande de la Direction Générale et du Comité d'Audit, il peut assurer des missions spécifiques.

En mars 2017, un Comité d'Audit SUCRIVOIRE a été mis en place. Ce Comité d'Audit a pour objectif d'examiner les performances financières et opérationnelles de la société, l'analyse des risques et les plans d'actions associés, ainsi que les activités des audits internes et externes.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à travers ses réunions, assure une gouvernance du processus de surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

IV- PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

1. Principaux risques et les dispositions prises pour les gérer

Les principaux risques auxquels SUCRIVOIRE a été exposée au cours de l'année 2020 se présentent comme suit :

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2020

Après plusieurs mois de négociation, SUCRIVOIRE a bénéficié d'un financement de 22 milliards fin janvier 2021, représentant le premier tirage des 43 milliards sollicités dans le cadre de ses travaux d'augmentation de capacité.

Le risque sur les délais d'approvisionnement en pièces de rechange et en intrants pour la campagne prochaine persiste en raison de la crise mondiale liée à la COVID-19.

Afin d'éviter des retards de démarrage des usines, Sucrivoire se voit dans l'obligation d'anticiper autant que possible certaines commandes à longs délais.

Par ailleurs, depuis décembre 2020, SUCRIVOIRE fait l'objet d'un contrôle douanier initié par la Direction des enquêtes douanières au titre des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020. Ce contrôle vise d'une part, le respect des volumes et qualités de sucre importé suivant les autorisations du Ministère du Commerce ; et d'autre part, la correcte liquidation de la TVA sur ces importations au cordon douanier.

Dans le courant de l'exercice 2021, des notifications ont été adressées à la Société pour mauvaise application des autorisations reçues du Ministère du commerce d'une part ; et d'autre part pour mauvaise interprétation des textes instituant la taxe de péréquation dans la liquidation de la TVA au cordon douanier.

SUCRIVOIRE conteste ces notifications et a décidé de faire un recours contentieux devant le Directeur des Enquêtes Douanières.

- Risque sur la valeur des actifs biologiques

Les travaux de l'audit interne ont mis en évidence des défaillances de procédures dans le suivi opérationnel et comptable des actifs biologiques. En effet, certains actifs biologiques classés matures ne sont pas systématiquement comptabilisés en immobilisations vives.

Par ailleurs, des parcelles de cannes sont retournées (mises au rebut) sans être sorties, de façon systématique, des comptes de la société.

Ces anomalies résultent principalement de l'absence d'automatisation dans le logiciel SAP des procédures de transferts des immobilisations en cours en immobilisations vives, d'une part, et de sorties des parcelles retournées (mises au rebut) des comptes de la société, d'autre part.

Cette situation entraîne un risque sur la réalité des valeurs brutes de l'actif biologique et la correcte évaluation des dotations aux amortissements, et par ricochet, impacte les soldes comptables.

Pour corriger l'impact de ces dysfonctionnements, des actions suivantes ont été prises :

- Le processus d'automatisation dans SAP des procédures de retournement des parcelles et des transferts des parcelles matures des comptes d'immobilisations en cours en immobilisations vives est en cours ;

- L'instauration de contrôles périodiques (mensuel) entre les données du parcellaire et le fichier des immobilisations.

En 2021, un suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Audit interne en vue de renforcer le suivi opérationnel et comptable de gestion des actifs biologiques permettra de renforcer et sécuriser les données de gestion et les informations comptables relatives aux activités agricoles de SUCRIVOIRE.

- Risques liés à la dégradation de la qualité des cannes à sucre

Depuis quelques années, les effets du changement climatique et les maladies de la canne (chenilles foreuses et viroses) impactent négativement la production de la société. Ainsi, la richesse moyenne des cannes au champ s'élève à 12,88% sur l'exercice 2020 contre 13,35% prévue au budget.

Des mesures ont été prises afin de réduire les effets des changements climatiques sur la production et accroitre les rendements des plantations industrielles et la qualité des cannes, notamment le renforcement du matériel d'irrigation (irrigation assistée) évalué à F.CFA 447 Millions au cours de l'exercice 2020.

Par ailleurs, la Direction Générale SUCRIVOIRE a mis en place un plan d'actions en vue d'améliorer les pratiques culturales, les conditions de récoltes, les variétés de cannes et la signature de convention avec les instituts de recherches afin de renforcer la lutte contre les maladies de la canne.

En outre, une Direction des Opérations a été créée en vue de relever les performances agricoles et industrielles de la société.

Les résultats actuels de la campagne 2020/2021 sont encourageants. Toutefois, les impacts de ces mesures et plan d'actions pourraient être observés sur les campagnes futures.

2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2020

La Direction Audit Interne du Groupe SIFCA est en charge de réaliser des missions d'assurance et de conseil à SUCRIVOIRE. Cette Direction met en œuvre un programme d'audit interne annuel, établi conformément à la cartographie des risques. Ce plan d'audit interne est validé par les Comités d'Audit de SUCRIVOIRE et du Groupe SIFCA.

Les conclusions issues de la mise en œuvre de ce plan d'audit interne sont matérialisées par des rapports formels communiqués aux Directions Générales de SIFCA et SUCRIVOIRE. La synthèse de la mise en œuvre du programme d'audit interne est présentée au Comité d'Audit SUCRIVOIRE par la Direction Audit Interne.

Le plan d'audit, mis en œuvre au titre de l'exercice 2020, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Audit des politiques et processus d'optimisation des coûts et de la performance,
- Audit des achats locaux (Zuenoula et Borotou),
- Audit des achats de cannes villageoises et des prestations réalisées pour le compte des coopératives (Zuénoula, Borotou),
- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 Juin 2020 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Inventaire physique des stocks de consommables et produits finis au 30 septembre 2020 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Audit des activités de maintenance des usines et des principaux projets d'investissements,
- Inventaire physique des stocks généraux et de produits finis au 31 décembre 2020 (Abidjan, Zuénoula, Borotou),
- Suivi des recommandations formulées dans le cadre des audits précédents et plans d'actions du Management.

Une synthèse des risques majeurs relevés au cours des missions d'audit ainsi que les plans d'actions du Management ont été présentés au Comité d'Audit SUCRIVOIRE du 22 septembre 2020 et du Comité d'Audit SIFCA du 16 février 2021.

Un plan d'audit 2021, approuvé par les Comités d'Audit SIFCA et SUCRIVOIRE, a été établi par la Direction Audit Interne du Groupe SIFCA sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société SUCRIVOIRE (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientation et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

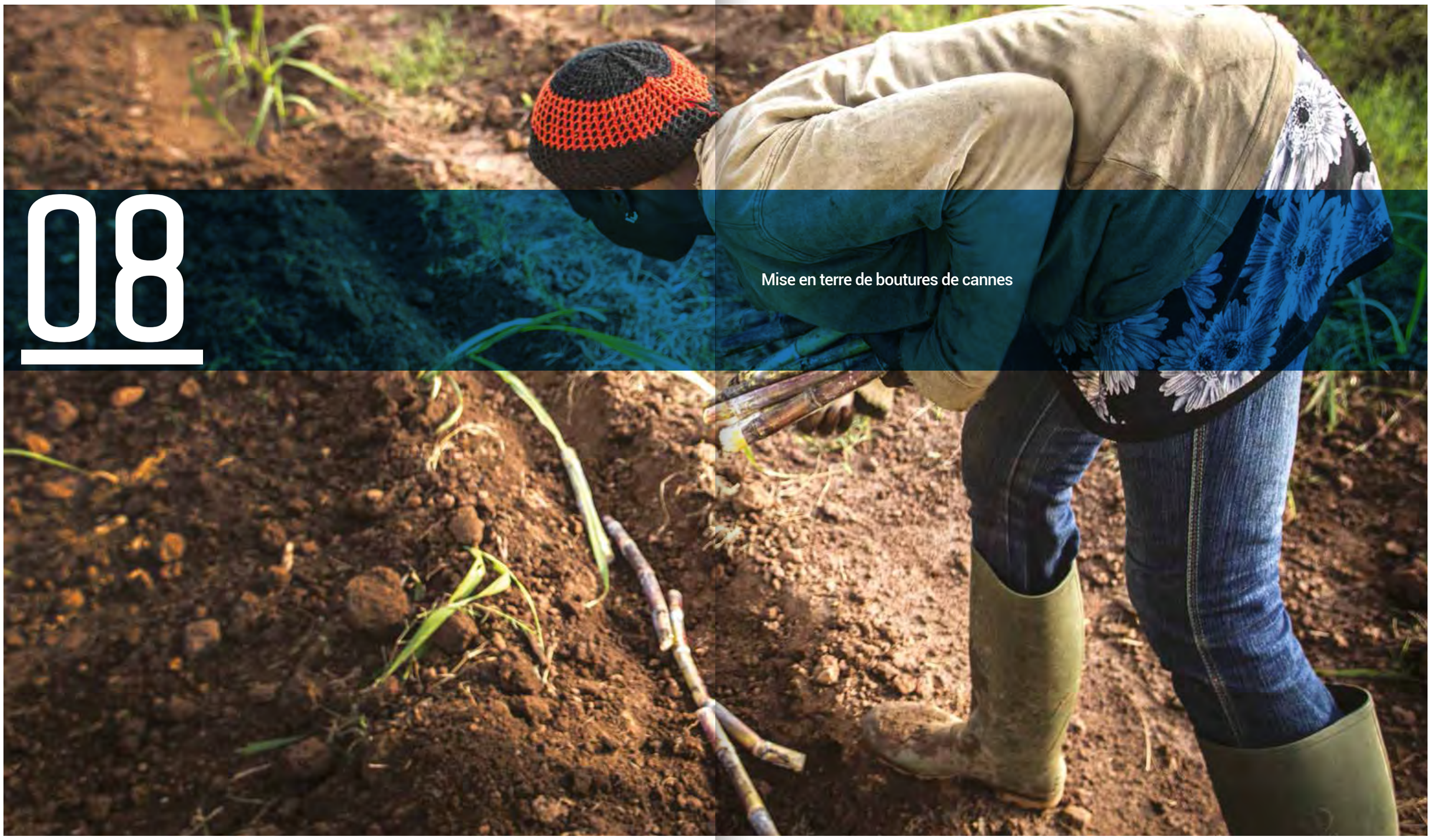
Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2021, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels, financiers et des risques de conformité. Ces audits contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de SUCRIVOIRE.

La Direction Générale SUCRIVOIRE entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Louis **BILLON**





08

Mise en terre de boutures de cannes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
www.mazars.ci

EY

5, avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.ey.com

Sucrivoire, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

SUCRIVOIRE

Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 210-05-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2020, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation du planting

Le planting, qui représente le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 6187 millions en valeur nette dans les états financiers de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que le planting constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (7 % du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation du planting, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3A des notes annexes aux états financiers annuels.

Dans le cadre de l'audit du planting, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;

- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

Valorisation de la canne sur pieds

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 19 173 millions au 31 décembre 2020, soit 20 % du total actif.

En raison du caractère significatif du stock de canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 6 des notes annexes aux états financiers annuels.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de canne sur pieds ;
- l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en encours de production au cours de l'exercice revu.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans **l'annexe 1** du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Vérifications spécifiques et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 7 avril 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire de la COVID-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre, responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 02 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERNST & YOUNG, S.A.

Arlette-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N		EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET
AD	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	3	**3 425 294 773**	**3 423 964 155**	**1 330 618**
AE	Frais de développement et de prospection				
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		3 117 758 822	3 116 428 204	1 330 618
AG	Fonds commercial et droit au bail		307 535 951	307 535 951	
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	3	**140 849 298 325**	**98 272 052 260**	**42 577 246 065**
AJ	Terrains (1) *dont Placement Net :*				
AK	Bâtiments(1) *dont Placement Net :*		16 734 703 598	12 731 078 332	4 003 625 266
AL	Aménagements, agencements et installations		10 660 458 853	9 584 010 828	1 076 448 225
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		110 377 495 151	73 578 497 264	36 798 997 887
AN	Matériel de transport		3 076 640 723	2 378 466 036	698 174 687
AP	**AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS**	3	**3 660 239 792**		**3 660 239 792**
AQ	**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	**1 238 657 557**	**16 250 000**	**1 222 407 557**
AR	Titres de participation		16 250 000	16 250 000	
AS	Autres immobilisations financières		1 222 407 557		1 222 407 557
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE**		**149 173 490 447**	**101 712 266 415**	**47 461 224 032**
BA	**ACTIF CIRCULANT HAO**	5			
BB	**STOCKS ET ENCOURS**	6	**40 579 256 373**	**506 470 829**	**40 072 785 544**
BG	**CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES**		**5 430 319 128**	**227 831 698**	**5 202 687 430**
BH	Fournisseurs avances versées	17	2 869 450 920		2 869 450 920
BI	Clients	7	2 033 002 679	227 631 698	1 805 370 981
BJ	Autres créances	8	527 865 529		527 865 529
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT**		**46 009 575 501**	**734 102 527**	**45 275 472 974**
BQ	Titres de placement	9			
BR	Valeurs à encaisser	10	4 942 596		4 942 596
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	1 818 248 388		1 818 248 388
BT	**TOTAL TRESORERIE-ACTIF**		**1 823 190 984**		**1 823 190 984**
BU	Ecart de conversion-Actif	12			
BZ	**TOTAL GENERAL**		**197 006 256 932**	**102 446 368 942**	**94 559 887 990**

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	24 500 000 000	24 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecarts de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	3 640 587 921	3 640 587 921
CG	Réserves libres	14	19 809 210 661	19 809 210 661
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	-5 640 320 657	-301 204 908
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		1 788 178 233	-5 339 115 749
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**43 897 656 158**	**42 109 477 925**
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	5 526 001 915	10 981 494 207
DB	Dettes de location-acquisition	16	722 564 906	1 021 437 601
DC	Provisions pour risques et charges	16	925 807 046	1 142 788 856
DD	**TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES**		**7 174 373 867**	**13 145 720 664**
DF	**TOTAL RESSOURCES STABLES**		**51 072 030 025**	**55 255 198 589**
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	697 242 560	576 526 891
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	20 862 966 200	14 811 232 715
DK	Dettes fiscales et sociales	18	2 408 985 233	2 297 386 723
DM	Autres dettes	19	8 646 072 476	7 951 945 031
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**		**32 615 266 469**	**25 637 091 460**
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	10 872 591 496	11 406 045 690
DT	**TOTAL TRESORERIE-PASSIF**		**10 872 591 496**	**11 406 045 690**
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	**TOTAL GENERAL**		**94 559 887 990**	**92 298 335 739**

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES		(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
					NET (1)	NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	9 829 036 305	11 468 319 020
RA	Achats de marchandises		-	22	-11 002 726 696	-11 122 559 018
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	1 032 761 192	317 755 644
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				**-140 929 199**	**663 515 646**
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	51 678 652 960	43 361 577 779
TC	Travaux, services vendus	C	+	21		
TD	Produits accessoires	D	+	21	1 825 612 896	1 826 242 224
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)**				**63 333 302 161**	**56 656 139 023**
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-1 166 622 915	691 355 191
TF	Production immobilisée		+	21	4 803 955 121	3 076 816 466
TG	Subventions d'exploitation		+	21		
TH	Autres produits		+	21	248 831 886	299 851 570
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-2 905 264 418	-2 352 294 702
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6		
RE	Autres achats		-	22	-17 608 325 843	-14 606 876 917
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	1 448 772 764	-151 162 333
RG	Transports		-	23	-679 712 413	-728 210 486
RH	Services extérieurs		-	24	-8 390 127 507	-8 459 910 249
RI	Impôts et taxes		-	25	-1 819 241 652	-1 080 636 867
RJ	Autres charges		-	26	-678 127 925	-704 146 762
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)**				**26 617 473 755**	**21 836 120 560**
RK	Charges de personnel		-	27	-13 327 277 012	-13 384 238 305
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**				**13 290 196 743**	**8 451 882 255**
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	352 952 471	
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-9 239 480 243	-9 586 351 893
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)**				**4 403 668 971**	**-1 134 469 638**
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	20 988 106	35 003 723
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	217 665 523	328 425 220
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-2 112 699 745	-2 226 250 347
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**				**-1 874 046 116**	**-1 862 821 404**
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				**2 529 622 855**	**-2 997 291 042**
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	17 272 145	3 472 543
TO	Autres Produits HAO		+	30	94 798 420	140 000
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-567 241 361	-2 330 577 655
RP	Autres Charges HAO		-	30		-14 859 595
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**				**-455 170 796**	**-2 341 824 707**
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-	37	-286 273 826	
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				**1 788 178 233**	**-5 339 115 749**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)**	A		**-8 662 555 096**	**-6 712 375 389**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			11 007 009 698	6 245 916 036
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)				
FC	- Variation des stocks			-1 891 345 160	-366 359 647
FD	- Variation des créances			288 500 026	216 114 837
FE	+ Variation du passif circulant (1)			6 978 175 009	1 375 794 727
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles				
	FB+FC+FD+FE : 5 375 329 875 1 225 549 917				
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)**	B		**16 382 339 573**	**7 471 465 953**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles				
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-11 200 818 980	-8 960 332 191
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-2 394 608 782	-1 289 560 968
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			17 272 145	3 472 543
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			2 563 335 615	
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)**	C		**-11 014 820 002**	**-10 246 420 616**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissement reçues				
FM	- Prélèvements sur le capital				
FN	- Dividendes versés				
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)**	D			
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts (2)			146 377 117	5 418 444 661
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-5 900 742 104	-4 593 669 705
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)**	E		**-5 754 364 987**	**824 774 956**
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		**-5 754 364 987**	**824 774 956**
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	G		**-386 845 416**	**-1 950 179 707**
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)**	H		**-9 049 400 512**	**-8 662 555 096**
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N				

(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

EY

5, Avenue Marchand
01 BP 2715
ABIDJAN 01
Tél. : 20 21 11 15 / Fax : 20 21 12 59

Sucrivoire, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire, S A
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S A
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

SUCRIVOIRE, S.A.

Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 247-06-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers annuels individuels de la société SUCRIVOIRE, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels IFRS

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SUCRIVOIRE, S.A., établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation de capitaux propres ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société SUCRIVOIRE, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent les points clés de l'audit qui doivent être portés à votre attention et communiqués dans notre rapport.

Évaluation des actifs biologiques relatifs aux plantes productrices

Les plantes productrices, représentant le coût des plantations constitué des travaux de préparation des parcelles et de mise en terre des boutures de canne, s'élève à FCFA 6.187 millions en valeur nette dans les états financiers IFRS de la société SUCRIVOIRE, S.A. au 31 décembre 2020.

Nous avons considéré que l'évaluation des plantes productrices constitue un point clé d'audit en raison de sa valeur significative dans les actifs de votre société (6% du total bilan) et des risques liés à la réalité et à la correcte évaluation des travaux considérés pour sa valorisation.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des plantes productrices, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3-k (actifs biologiques-plantes productrices) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Dans le cadre de l'audit des plantes productrices, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion liées à ces immobilisations ;
- le rapprochement du fichier des immobilisations tenu à jour à la balance générale ;
- la revue de cohérence des variations de ces immobilisations avec les autres postes des états financiers ;
- l'analyse des immobilisations en cours ;
- le contrôle du caractère exhaustif des dotations aux amortissements de la période et du caractère suffisant des provisions liées notamment aux parcelles infectées par la Mosaïque et le Bohrer ;
- l'analyse de la réalité, de la correcte évaluation et du caractère immobilisable des travaux enregistrés dans ces actifs au cours de l'exercice sous revue.

Valorisation de la canne sur pieds

Le coût de la canne sur pieds, constitué des travaux réalisés et dépenses engagées en vue de l'entretien des plants de cannes non encore récoltés et figurant dans les stocks de production en cours de la société, s'élève à FCFA 19 173 millions au 31 décembre 2020, soit 19% du total actif des états financiers IFRS.

En raison du caractère significatif du stock de la canne sur pieds pour l'activité de votre société, de l'importance de sa valeur et du risque relatif à la correcte valorisation des charges qui lui sont incorporées, l'audit de ce stock a été considéré comme un point clé de l'audit.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation de la canne sur pieds, de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont décrits dans la note 3-I (stocks et en-cours) des notes annexes aux états financiers annuels IFRS.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés :

- l'examen des procédures de gestion des transactions liées à ce stock ;
- la revue de cohérence des variations des coûts du stock de la canne sur pieds avec les autres postes des états financiers ;
- la revue analytique des charges incorporées au coût du stock de la canne sur pieds ;l'analyse de la réalité et de la correcte évaluation des coûts transférés en cours de production au cours de l'exercice revu.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolution.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 2 juin 2021

Pour les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERNST & YOUNG, S.A.

Arielle Ines Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;

- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;

- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;

- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2020

SUCRIVOIRE - BILAN IFRS - 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	Notes	31-déc-20	31-déc-19
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles		1 331	13 166
Immobilisations corporelles		39 026 440	36 768 477
Droits d'usage des immobilisations louées		4 649 027	3 019 392
Actifs biologiques		6 186 938	6 554 145
Actifs financiers non courants		594 430	598 551
Impot différé actif		2 744 504	2 365 522
Actifs non courants		**53 202 669**	**49 319 253**
Stocks		40 072 786	38 181 440
Créances clients		1 805 371	1 219 930
Autres actifs courants		3 745 813	4 624 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 823 191	2 743 491
Actifs courants		**47 447 160**	**46 769 551**
Total actif		**100 649 829**	**96 088 804**

	Notes	31-déc-20	31-déc-19
PASSIFS			
Capitaux propres		**45 886 852**	**43 750 504**
Capital social		24 500 000	24 500 000
Reserves		24 554 273	23 544 675
Report à nouveau		- 5 640 321	- 301 205
Resultat		2 472 900	- 3 992 966
Emprunt long terme		3 350 033	5 149 446
Passifs locatifs		4 486 679	2 696 444
Provision		925 807	1 142 789
Passifs non courants		**54 649 372**	**52 739 182**
Concours bancaires		10 872 591	11 406 046
Emprunt part court terme		2 188 108	5 944 014
Passif de location à court terme		324 492	641 974
Fournisseurs et autres créditeurs		32 615 266	25 357 587
Passifs courants		**46 000 458**	**43 349 622**
Total passif		**100 649 829**	**96 088 804**

SUCRIVOIRE - COMPTE DE RESULTAT IFRS - 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-20	31-déc-19
Chiffre d'affaires	63 333 302	56 656 139
Achats consommés	- 30 201 406	- 27 223 782
Marge brute	33 131 896	29 432 357
Charges de personnel	- 13 327 277	- 13 384 238
Charges externes	- 2 927 250	- 4 803 506
Impots et taxes	- 1 819 242	- 1 080 637
Dotations aux amortissements et reprises	- 8 452 319	- 9 980 543
Autres produits d'exploitation	248 832	299 852
Autres charges d'exploitation	- 1 357 840	- 1 432 357
Resultat opérationnel courant	**5 496 800**	**- 949 073**
Autres produits opérationnels	112 071	3 613
Autres charges opérationnelles	- 1 135 018	- 2 670 994
Resultat opérationnel	**4 473 852**	**- 3 616 454**
Charge d'intérêt des passifs locatifs	- 214 776	- 205 380
Autres produits financiers	346 000	364 424
Autres charges financières	- 2 112 700	- 2 162 681
Resultat avant impot	2 492 376	- 5 620 091
Charge/Produit d'impot sur les sociétés	**- 19 476**	**1 627 125**
Résultat net	**2 472 900**	**- 3 992 966**

Resultat par action		
Dilué	0,126	- 0,204
Non dilué	0,126	- 0,204

SUCRIVOIRE - ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers de FCFA	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de la période		**2 472 900**	**-3 992 966**
I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:			
Sous-total I		-	-
II. Eléments non reclassables en compte de résultat:			
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite		-448 735	260 742
Effet d'impôt		*112 184*	*-65 185*
Sous-total II		***-336 551***	***195 556***
Résultat global au titre de la période, net d'impôt		**2 136 349**	**-3 797 410**

SUCRIVOIRE - Tableau de flux de trésorerie - 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net		2 472 900	- 3 992 966
Elimination des amortissements et provisions		8 386 804	9 980 543
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		- 1 202 859	- 995
Elimination des plus ou moins values de cession		549 969	2 327 105
Total marge brute d'autofinancement		10 206 814	8 313 687
Elimination variation impôts différés		- 266 798	- 1 627 125
Incidence de la variation des stocks et en cours		- 1 891 345	- 366 360
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés		293 436	- 1 211 475
Incidence de la var. des fournisseurs & ressources assimilés		7 257 679	1 096 291
Flux net généré par (affecté à) l'activité		15 599 786	6 205 018
Acquisition d'immobilisations		- 13 595 428	- 8 960 332
Cession d'immobilisations		2 580 608	3 473
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements		- 11 014 820	- 8 956 860
Dividendes versés		-	-
Emissions d'emprunts		146 377	5 418 445
Remboursements d'emprunts et dettes locatives		- 5 118 189	- 4 616 783
Variation nette des concours bancaires		-	-
Total flux net provenant du (affecté au) financement		- 4 971 812	801 662
Incidence des changements dans les principes retenus		-	-
Variation de trésorerie		- 386 845	- 1 950 180
Trésorerie d'ouverture		- 8 662 555	- 6 712 375
Trésorerie de clôture		- 9 049 401	- 8 662 555

SUCRIVOIRE

SA avec CA au capital de 24 500 000 000 de F CFA – RCCM : CI-ABJ-1997-B-216.573 – CC 9725093 S - Régime Réel Normal DGE
Siège Social : Unité Agricole Intégrée de Boroton – BP 100 Boroton Koro – Tél. : 33.70.74.00
Unité Agricole Intégrée de Zuenoula : BP 291 Zuenoula – Tél. : 30.68.28.06
Direction Générale : Boulevard du Havre, Zone Portuaire – 01 BP 8484 Abidjan 01 – Tél. : 21.75.75.75 – 21.75.75.34 / Fax : 21.75.75.87

Déclaration des dirigeants sur la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société en application des dispositions de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous, Jean-Louis BILLON, Président du Conseil d'Administration de SUCRIVOIRE et Michel AKPANGNI, Directeur Général de SUCRIVOIRE, agissant en qualité de dirigeants de la société SUCRIVOIRE, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 24.500.000.000 FCFA, dont le siège social est à Abidjan Treichville, Boulevard du Havre ,01 BP 8484 Abidjan 01, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1997-B-216.573, déclarons avoir ouvert des registres de titres nominatifs émis par notre société conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par la présente déclaration émise en application de l'article 746-2 dudit Acte uniforme, nous attestons que lesdits registres sont tenus conformément aux dispositions prévues à l'article 746-1 susmentionné.

La présente déclaration est émise pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 28 mai 2021

Jean-Louis BILLON
Président du Conseil d'Administration

Michel AKPANGNI
Directeur Général

SUCRIVOIRE

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel. : +225 27 20 31 77 00

EY

5, avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidian 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15

Sucrivoire, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire S.A.
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18351 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

SUCRIVOIRE
Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 211-05-2021/ZK/STL

Aux actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration par omission.

Convention de mise à disposition d'entrepôt avec MOVIS

Personnes concernées

- Madame Lucie Barry Tannous ;
- Monsieur Pierre Billon ;
- Monsieur Alassane Doumbia ;
- Monsieur David Billon.

Nature, Objet et Modalités

Sucrivoire a signé avec MOVIS une convention de mise à disposition d'entrepôt aux termes de laquelle la société MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. à partir d'octobre 2020, un entrepôt de 3 868 m2 situé à VRIDI, zone industrielle, blvd de VRIDI. Cet entrepôt sert au stockage des marchandises et produits de SUCRIVOIRE, S.A. Le contrat a été signé pour une durée d'une année. Il prévoit que le renouvellement soit régi selon les modalités de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit commercial général.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre de ce contrat s'est élevée à 41 millions de FCFA et concerne les loyers du dernier trimestre de l'exercice 2020.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020.

2.1. Convention de gestion de trésorerie avec les sociétés SIFCA, S.A., SAPH, S.A., et PALMCI, S.A.,

Personnes concernées

- Madame Lucie Barry Tannous ;
- Monsieur Jean-Louis Billon ;
- Monsieur Pierre Billon ;
- Monsieur Alassane Doumbia ;
- Monsieur Bertrand Vignes ;
- Monsieur Nazaire Gounongbe ;
- Monsieur David Billon ;
- Monsieur Jean-Luc Bédié.

Nature, Objet et Modalités

Au terme d'une convention signée par SUCRIVOIRE, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH, S.A. et PALMCI, S.A., ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leurs trésoreries à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 3 ans à compter de sa date de signature (16 février 2011) et se renouvelle par tacite reconduction par période successive d'un an, sauf dénonciation avec préavis de 3 mois avant chaque échéance. Elle prévoit que SIFCA, S.A. se porte caution solidaire de la société bénéficiaire de l'avance à l'effet de garantir le paiement à la société ayant consenti ladite avance dans la limite du plafond de 6 000 millions de FCFA.

La dette au 31 décembre 2020 de SUCRIVOIRE, S.A. envers SIFCFA, S.A. dans le cadre de cette convention s'élève à **7 769 millions de FCFA**.

La charge d'intérêt supportée par SUCRIVOIRE, S.A. au titre de ces avances de trésorerie a été de **419 millions de FCFA** sur l'exercice 2020.

2.2. Conventions conclues avec la société SIFCA, S.A.

Personnes concernées

- Madame Lucie Barry Tannous ;
- Monsieur Jean-Louis Billon ;
- Monsieur Pierre Billon ;
- Monsieur Alassane Doumbia ;
- Monsieur David Billon.

Nature, Objet et Modalités

a. Convention de mise à disposition de personnel

Selon les termes de cette convention de mise à disposition de personnel conclue en février 2006, SIFCA, S.A. met à disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel moyennant une rémunération.

La charge annuelle supportée par SUCRIVOIRE s'élève à **32 millions de FCFA** au titre de l'exercice 2020.

b. Convention de mise à disposition de locaux professionnels

Selon les termes d'une convention de mise à disposition de locaux professionnels signée le 1er juillet 1999, la société SIFCA, S.A. met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des locaux professionnels situés à Abidjan-Treichville, Boulevard du Havre

Ce bail a déjà fait l'objet d'une première modification en 2003 portant sur l'augmentation de la superficie de 300 à 330 m2. Ensuite, ce bail a fait l'objet d'un deuxième avenant le 30 janvier 2019 portant sur l'augmentation de la superficie de 330 à 354 m2. Cette convention a été conclue pour une durée d'un (1) an avec un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2019, et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de même durée sauf dénonciation par l'une des parties notifiée trois (3) mois à l'avance.

Au titre de cette convention, les loyers facturés par SIFCA, S.A. à la Société SUCRIVOIRE, S.A. se sont élevés à **42 millions de FCFA** pour l'exercice 2020.

c. Convention d'assistance technique et de gestion

Selon les termes de la convention d'assistance technique et de gestion, SIFCA, S.A. apporte une assistance à SUCRIVOIRE, S.A. dans le domaine juridique, fiscal, de la gestion administrative et financière, de la stratégie et politique d'investissement.

Dans le cadre de cette convention, SIFCA, S.A. met également à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. du personnel, des infrastructures et outils informatiques de gestion, fournit un appui logistique, le cas échéant.

La convention a été conclue le 06 août 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction et est rémunérée annuellement par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. s'élève à **1 000 millions de FCFA** au titre de l'exercice 2020.

d. Convention de prestations du Centre de Compétences SAP (CCSAP) de la Direction des Systèmes d'Information

Aux termes de cette convention de prestations du CCSAP signée entre SIFCA, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. le 1er janvier 2016, SIFCA, S.A. s'engage, à travers la Direction des Systèmes d'Information du Groupe SIFCA, à fournir à SUCRIVOIRE, S.A. des prestations informatiques dans le cadre de l'utilisation du logiciel SAP.

Au titre de cette convention, la charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. sur l'exercice 2020 s'est élevée à **120 millions de FCFA**.

e. Engagements pris par SIFCA, S.A. au profit de SUCRIVOIRE, S.A.

SIFCFA, S.A. a pris des engagements auprès des établissements financiers ci-dessus pour garantir le financement des investissements nécessaires à la réhabilitation des usines de SUCRIVOIRE, S.A. Ces garanties ne sont pas réénumérées et n'ont généré aucune charge dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- **Prêt BOAD au profit de SUCRIVOIRE, S.A. d'un montant de 7 000 millions de FCFA**

SIFCA, S.A. a fourni une lettre de garantie à première demande (inconditionnelle et irrévocable) le 3 novembre 2011, au profit de la BOAD en garantie du paiement de toute somme due par SUCRIVOIRE, S.A. à la BOAD, dans la limite d'un montant maximum de 7 000 millions de FCFA.

- **Prêt PROPARCO au profit de SUCRIVOIRE, S.A. d'un montant 8 250 000 €**

SIFCA, S.A. s'est engagée le 7 novembre 2011, à fournir une garantie à première demande, pour un montant de **8 250 000 euros**, dans le cadre d'un financement PROPARCO au profit de SUCRIVOIRE, S.A.

2.3. Convention d'assistance technique avec IVOIREL LIMITÉE

Personnes concernées

- Monsieur Nicolas Maigrot ;
- Monsieur Sébastien Mamet ;
- Monsieur Henry Harel.

Nature, Objet et Modalités

IVOIREL LIMITEE apporte une assistance à SUCRIVOIRE, S.A. dans le domaine agricole, en matière de gestion des usines et de gestion de projets.

Dans le cadre de cette convention, IVOIREL LIMITÉE met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. des experts dans le cadre de détachement de plus ou moins longue durée.

La convention a été conclue le 07 mars 2019 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019 pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction et est rémunérée annuellement par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par SUCRIVOIRE, S.A. s'élève à **820 millions de FCFA** au titre de l'exercice 2020.

2.4. Convention de commercialisation avec SANIA Cie, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre Billon ;
- Monsieur Alassane Doumbia

Nature, Objet et Modalités

SANIA Cie, S.A. apporte à SUCRIVOIRE, S.A. son savoir-faire pour la commercialisation du sucre. En contrepartie de ces prestations, SUCRIVOIRE S.A. verse à SANIA Cie, S.A. une rémunération égale à 4 Francs CFA par kilogramme de sucre vendu.

La charge supportée à ce titre par SUCRIVOIRE, S.A. s'est élevée à **371 millions de FCFA** pour l'exercice 2020

2.5. Convention de mise à disposition d'entrepôt avec MOVIS

Personnes concernées

- Madame Lucie Barry Tannous ;
- Monsieur Pierre Billon ;
- Monsieur Alassane Doumbia ;
- Monsieur David Billon.

Nature, Objet et Modalités

La société MOVIS met à la disposition de SUCRIVOIRE, S.A. un entrepôt de 3 435 m2 situé à Vridi, Rue des Pétroliers depuis octobre 2014. Cet entrepôt sert au stockage des marchandises et produits de SUCRIVOIRE, S.A. Cette convention a pris fin au cours de l'exercice 2020.

La charge supportée à ce titre par SUCRIVOIRE, S.A. s'est élevée à 67 millions de FCFA pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2020.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 02 juin 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

EY

5, avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15

SUCRIVOIRE, S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

SUCRIVOIRE
Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 212-05-2021/ZK/STL

Aux actionnaires de SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 525 alinéa 5 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique (GIE), nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit, conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la

comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés figurant dans le document joint et s'élevant à un milliard trois cent dix-sept millions huit cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix (1 317 893 510) Francs CFA avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix (10) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 02 juin 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A

Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE

RELEVE DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALAIRES LES MIEUX REMUNERES

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

EY

5, avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15

Sucrivoire, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire, S A.
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A.
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

SUCRIVOIRE
Société Anonyme
Abidjan Treichville, Boulevard du port
01 BP 8484
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 209-05-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société SUCRIVOIRE, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et d'aucun remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 visés à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 2 juin 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



09

TEXTE DES RESOLUTIONS



Proposition de résolutions soumises au vote des actionnaires

01. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE ETABLIS SELON LE REFERENTIEL SYSCOHADA REVISE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le SYSCOHADA, approuve lesdits états financiers qui se soldent par un **résultat net bénéficiaire de 1 788 178 243 Francs CFA** tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

02. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse établis selon les normes comptables internationales IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits états financiers tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par **un résultat net bénéficiaire de 2.472.900.000 Francs CFA.**

03. APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées conclues lors des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que la convention suivante conclue durant l'exercice :

- Convention de location d'entrepôt conclue avec la société MOVIS Côte d'Ivoire, den date du 28 septembre 2020 avec effet à compter du 1er octobre 2020 pour une durée de un (01) an, renouvelable moyennant un loyer mensuel de 3500 FCFA / M2 /Mois.

04. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de **1 788 178 233 FCFA** comme il suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2020 en report à nouveau.

A l'issue de cette affectation le compte report à nouveau qui présentait un solde débiteur de **5 640 320 657 FCFA** présentera un nouveau solde débiteur de 3 852 142 424 FCFA associé à des réserves libres d'un montant de 19 609 210 661 FCFA, soit un bénéfice distribuable de **15 757 068 237 FCFA.**

L'Assemblée Générale décide en outre de la distribution de dividendes pour un montant brut de **882 000 000 FCFA**, soit **45 FCFA brut par action** par prélèvement sur le bénéfice distribuable ainsi constitué :

- Report à nouveau : **- 3 852 142 424 FCFA**
- Réserves libres : **19 609 210 661 FCFA**
- Bénéfice distribuable avant distribution : **15 757 068 237 FCFA**

Dividendes à distribuer par imputation sur la portion des réserves libres.

A l'issue de cette distribution les comptes suivants se présenteront comme il suit :

- Report à nouveau : **- 3 852 142 424 FCFA**
- Réserves libres : **18 727 210 661 FCFA**

05. INDEMNITES DE FONCTION AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, **un montant brut de 94 117 647 Francs CFA**.

06. RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Administrateurs suivants arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler pour une durée de trois (3) ans conformément aux dispositions de l'article 16-2 des statuts soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats de :

- Madame **Affoué YATIE née YAO**, ivoirienne, Ingénieur agronome, née le 8 décembre 1961 en Côte d'Ivoire, résidant en Côte d'Ivoire ;

- Monsieur **Jean-Luc BEDIE**, ivoirien, analyste financier, né le 24 mai 1963 aux USA, résidant en Côte d'Ivoire.

07. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises.

SUCRIVOIRE

Boulevard du Havre,
Abidjan
01 BP 8484 Abidjan 01
+225 27 21 75 75 75
+225 27 21 25 45 65
communication@sifca.ci
www.groupesifca.com/sucrivoire